

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



MULTINATIONAL

GESTION INTEGREE DES PECHERIES ET DES RESSOURCES EN EAU DES LACS EDOUARD ET ALBERT (LEAF II)

DEPARTEMENT OSAN

Mai 2015

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

I	ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2	Coordination de l'action des bailleurs de fonds	2
II	DESCRIPTION DU PROJET...	3
2.1	Composantes du projet	3
2.2	Solutions techniques retenues et autres options explorées	5
2.3	Nature du projet	5
2.4	Coût du projet et dispositions de financement	5
2.5	Zone et population ciblées par le projet	7
2.6	Processus de participation pour l'identification, la conception et l'exécution du projet	8
2.7	Expérience du Groupe de la Banque, enseignements appliqués à la conception du projet	8
2.8	Principaux indicateurs de performance	9
III	FAISABILITE DU PROJET	10
3.1	Performance économique et financière	10
3.2	Impact environnemental et social	10
IV	EXÉCUTION	13
4.1	Modalités d'exécution	13
4.2	Modalités de passation des marchés et de gestion financière	14
4.3	Suivi	16
4.4	Gouvernance	17
4.5	Viabilité	17
4.6	Gestion du risque	18
4.7	Renforcement des connaissances	18
V	INSTRUMENTS ET AUTORITEÉ JURIDIQUES	18
5.1	Instruments juridiques	18
5.2	Conditions préalables à l'intervention de la Banque	18
VI	RECOMMANDATION	19
Appendice I:	Indicateurs socioéconomique comparatif de l'Ouganda	
Appendice II:	Indicateurs socioéconomique comparatifs de la République démocratique du Congo	
Appendice III:	Tableau du portefeuille de la BAD en Ouganda	
Appendice IV:	Tableau du portefeuille de la BAD en RDC	
Appendice V:	Sources de fragilité en République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda	
Appendice VI:	Carte de la zone du projet	

MONNAIE ET UNITES DE MESURE

1 UC : 1 46424 dollar EU
Taux en vigueur en décembre 2014

EXERCICES BUDGÉTAIRES DES PAYS

RDC : 1^{er} janvier – 31 décembre
Ouganda : 1^{er} juillet – 30 juin

POIDS ET MESURES

1 tonne	=	1000 kilogrammes
1 hectare	=	2471 acres
1 acre	=	0,405 ares
1 kilomètre carré (km ²)	=	100 ha

Le présent rapport d'évaluation a été établi par une équipe de la Banque dirigée par M. Olagoke OLADAPO, Agroéconomiste en chef et comprenant Mme. Nathalie GAHUNGA, Chargé en chef de l'égalité hommes-femmes, MM. Jean-Louis KROMER, Chargé de la gestion des ressources naturelles en chef; Eshetu LEGESSE, Chargé en chef de la gestion financière ; Laouali GARBA, Chargé de l'environnement. Bakach Dikand KADIATA, Agronome supérieur, David ENGWAU, Chargé supérieur des acquisitions, Vurse-Arsene LOSSOMBOT, Chargé principal de la gestion financière et Daniel MARINI, Chargé supérieur des acquisitions. Pour toute demande d'information, s'adresser à M. Abdoulaye DAGAMAÏSSA, Chef de division, OSAN.3

Acronymes et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CCNUCC	Convention –cadre des Nations unies sur le changement climatique
CEP	Cellule d’exécution du projet
CIDA	Agence canadienne pour le développement international
CPUE	Capture par unité d’effort
FAD	Fonds africain de développement
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
IBN	Initiative du bassin du Nil
IDH	Indice de développement humain
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
RAMSAR	Convention RAMSAR sur la biodiversité
RDC	République Démocratique du Congo

Informations sur le prêt

Informations sur le client

DONNATAIRE/EMPRUNTEUR	République démocratique du Congo et République d'Ouganda
ORGANES D'EXÉCUTIONS	Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du Nil (NBI/NELSAP)
	Ministère de l'Eau et de l'environnement, l'Ouganda
	Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, RDC

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	5,00 millions	Prêt à l'Ouganda
	<u>6,00 millions</u>	Don pour la RDC
	11,00 millions	
FEM	05,532 millions	Don
NELSAP	00,228 millions	Fonds de contrepartie
TOTAL	16,76 millions	

Principales informations sur le financement de la BAD

	Ouganda	RDC	FEM
Monnaie du prêt / don	5 millions d'UC	6 millions d'UC	8,1 millions de dollars EU
Nature de l'intérêt*	Sans objet	Sans objet	
Marge du taux d'intérêt*	Sans objet	Sans objet	
Commission d'engagement*	0,5% sur le montant non décaissé		
	120 jours après la signature		
Autres frais*	Sans objet	Sans objet	
Durée	30 ans	sans objet	
Différé d'amortissement	10 ans	Sans objet	
TRI, VAN (hypothèse de base)	(25,42% VAN 30,3 millions de dollars EU)		
TRE (hypothèse de base)	(21,6%, VAN 23,8 millions de dollars EU)		

Calendrier – Principales étapes (prévisions)

Évaluation du projet	(décembre 2014)
Approbation du projet	(mai 2015)
Entrée en vigueur	(décembre 2015)
Dernier décaissement	(juin 2021)
Achèvement	(décembre 2020)
Dernier remboursement	(décembre 2070)

RÉSUMÉ DU PROJET

1. Aperçu général du projet:

- 1.1** Le projet multinational pour la gestion intégrée des pêcheries et des ressources en eau des lacs Édouard et Albert (LEAF II) couvre le bassin des lacs Édouard et Albert qui font partie de la série de lacs de la vallée du Rift partagés par la République démocratique du Congo et la République d'Ouganda. Ces lacs et leur bassin versant s'étalent sur une superficie de 622 472 km² et abritent une population de 12 millions de personnes. La situation dans les lacs est marquée par la surexploitation des principales espèces de poissons, la déforestation, l'insécurité et les effets du changement climatique qui aggravent la pauvreté dans ces zones.
- 1.2** Ce projet s'inscrit dans le cadre du suivi du projet pilote des pêcheries des lacs Édouard et Albert financé par la Banque (LEAF I), qui vise à atténuer les contraintes socioéconomiques et environnementales et la fragilité. Quant au projet LEAF II, il a pour but d'instaurer un climat propice et de renforcer le cadre juridique, politique, institutionnel et réglementaire pour une gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Il contribuera également à créer de nouvelles sources de revenus et à assurer la sécurité alimentaire des hommes et des femmes qui vivent de la pêche. Par définition, il renforcera les capacités des institutions publiques pour promouvoir les interventions respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'exploitation des ressources des lacs et favoriser les échanges commerciaux régionaux.
- 1.3** Le coût total du projet est estimé à **16,76 millions d'UC**, dont **11,00** millions d'UC en ressources du FAD (*prêt de 5 millions à l'Ouganda et don de 6 millions à la RDC*), un don du FEM de **5,532 millions d'UC** et une contribution de **0,228 million d'UC du NELSAP**. La durée totale de l'exécution est de cinq ans pour les trois composantes ci-après : 1) mise en valeur des ressources de la pêche ; 2) gestion intégrée des ressources en eau et 3) gestion du projet et coordination. Les 400 000 riverains des deux lacs dans les deux pays concernés, qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, seront les premiers bénéficiaires du projet à travers l'amélioration de leurs revenus, de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'infrastructure sociale de base. Outre la création d'emplois pour les communautés locales qui vivent autour des lacs (5000 emplois directs et 20 000 indirects, dont 50% pour les femmes), le projet permettra également d'améliorer les consultations/la coopération pour une gestion intégrée des ressources naturelles et du commerce intra régional des produits de la pêche et de prendre en charge les dimensions sociales de la résilience pour réduire, dans le long terme, les sources potentielles de conflits locaux. Afin de prendre en compte la nécessité d'une intervention urgente dans cette zone pour réduire les facteurs de fragilité, le projet sera exécuté dans le cadre d'une approche "participative" et "sensible aux conflits" qui favorise une consultation et une coordination constantes avec les différentes parties prenantes durant l'exécution.
- 1.4** L'intervention de la Banque sera coordonnée au moyen du mécanisme de la Vision partagée de l'Initiative du bassin du Nil (IBN) et d'une série de directives de politique générale qui offrent un cadre de partenariat approprié. Afin de concrétiser la vision commune, l'Initiative du bassin du Nil a lancé un programme d'action stratégique comprenant deux sous programmes : le programme de la vision commune à l'échelle du bassin et le programme d'action subsidiaire. Le programme de la vision commune comporte sept projets thématiques/facilitateurs qui visent à renforcer la confiance et les capacités et à instaurer un climat propice au développement régional. Le programme d'action subsidiaire, qui sera exécuté au niveau du sous bassin, a pour but de promouvoir les investissements transfrontaliers. A l'heure actuelle, l'Initiative du bassin du Nil comprend deux programmes

d'investissement dans le sous-bassin : le programme d'action subsidiaire du Nil oriental (ENSAP) et le programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du Nil (NELSAP). Les pays du NELSAP (Burundi, RDC, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Égypte et Soudan) ont mis en place une unité de coordination à Kigali (Rwanda).

2. Évaluation des besoins :

- 2.1 Les communautés des lacs Édouard et Albert se caractérisent par un taux de pauvreté plus élevé que celui des autres régions des deux pays (ainsi, en RDC, 85% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dans les communautés riveraines, contre une moyenne de 71% à l'échelle nationale), un fort taux d'accroissement démographique, le tout aggravé par l'instabilité politique et l'insécurité alimentaire. Ces facteurs ont accentué la pression sur les ressources naturelles, notamment le poisson, l'eau et les ressources forestières du bassin des lacs. Le projet vise à inverser cette tendance (en assurant le développement durable) en préservant et en conservant les ressources en eau et l'écosystème de reproduction des poissons du bassin.
- 2.2 De même, le secteur de la pêche (qui constitue la principale source de revenu pour près de 7,1 millions de personnes, dont environ 51% de femmes) souffre de plusieurs facteurs contraignants, notamment la mauvaise gestion et la dégradation de la ressource (surpêche, utilisation d'équipements et de bateaux inappropriés, pollution, absence d'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires de gestion des deux pays, manque de personnel qualifié et absence de données d'information actualisées). La situation est aggravée par l'insuffisance de l'infrastructure et les difficultés de commercialisation dues à l'éloignement des principales zones de pêche, aggravant ainsi les pertes qui représentent entre 20 et 30% du poisson débarqué. La situation actuelle, dans laquelle les ressources forestières sont exploitées de manière anarchique, a compliqué les activités de pêche dans les lacs en provoquant leur envasement qui, à son tour, a eu pour effet de réduire le volume des prises.
- 2.3 Les conditions de vie précaires de la population et son extrême vulnérabilité exigent que les efforts de développement soient axés sur les aspects ci-après : i) amélioration des capacités productives des écosystèmes ; ii) renforcement de la résilience des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ; iii) développement des chaînes de valeur ; et iv) renforcement de l'intégration régionale entre les deux pays pour la gestion des ressources naturelles transfrontalières de la région des lacs. Ce projet traitera ces questions essentielles qui influent sur la gestion durable des pêcheries et des ressources des lacs Édouard et Albert, à travers la mise en place d'un système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêcheries et d'un système d'information ; la création d'une institution de gestion transfrontalière ; l'établissement d'une infrastructure de pêche dans des sites de débarquement sélectionnés en Ouganda et en RDC ; élaboration de plans de gestion et de remise en état/restauration des bassins versants/zones humides en amont ; lutte contre les herbes aquatiques invasives ; et sensibilisation sur la biodiversité. Comme indiqué à l'annexe C3, l'absence d'institutions efficaces et la faiblesse des capacités de l'État constituent les principaux facteurs de fragilité dans les zones du projet.

3. Valeur ajoutée de la Banque :

- 3.1 La principale valeur ajoutée de la Banque réside dans son avantage comparatif fondé sur l'expérience et les connaissances acquises grâce à l'exécution du projet pilote LEAF I, achevé en 2009, qu'elle a financé. En outre, la Banque a accumulé de l'expérience dans l'exécution réussie de son portefeuille de projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans différents pays membres régionaux (PMR). Le projet LEAF II

viendra consolider le leadership de la Banque dans la prise en charge des fragilités dans le bassin des lacs et la mise en valeur du potentiel de développement inclusif en facilitant une gestion coordonnée des ressources en eau. En conformité avec la stratégie décennale (2013-2022) de la Banque et en plus de la gestion des ressources en eau et autres ressources du bassin des lacs et de l'intégration régionale, le projet LEAF II prend en charge la fragilité, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que l'intégration de l'égalité hommes-femmes. Il prend également en compte le plan d'action 2011-2015 sur le changement climatique et la stratégie de la Banque visant à "prendre en charge la fragilité et renforcer la résilience en Afrique durant la période 2014-2019", en consolidant le rôle des communautés locales et des ONG dans ce domaine et dans la sensibilisation des parties prenantes sur les questions liées à la fragilité.

- 3.2 De même, l'avantage comparatif de la Banque tient à sa capacité technique à fournir une définition et une planification rigoureuses des activités des projets, grâce à sa longue expérience dans l'exécution des projets régionaux. En outre, une évaluation approfondie des effets du projet sur l'environnement et leur prise en compte dans les différentes composantes sera effectuée. Par ailleurs, le Système de sauvegardes intégré de la Banque offre un cadre bien plus complet pour la gestion environnementale et sociale qui permettra d'approfondir les interventions dans ce domaine et en matière de gouvernance au profit du projet et de ses bénéficiaires.

4. Gestion des connaissances :

- 4.1 Le projet contribuera à la gestion des connaissances au moyen des études de référence proposées (avec des données ventilées par sexe), des études sur le poisson coordonnées à l'échelle des lacs et de la région, des évaluations de la qualité et de la quantité des ressources en eau, la mise au point du modèle de ressources du bassin des lacs Édouard et Albert et des rapports d'étape qui renseigneront les parties prenantes sur la manière d'utiliser les connaissances et les compétences acquises pour améliorer les réalisations axées sur les résultats et les avantages. En outre, l'analyse et l'élaboration de la chaîne de valeur par le projet permettront aux femmes et aux jeunes de concevoir et de gérer des PME durables. Les résultats de la gestion commune produiront des connaissances pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Les connaissances générées par l'exécution du projet serviront pour la conception et la gestion des projets futurs. Par ailleurs, le projet facilitera les échanges de connaissances et d'expériences entre les pays riverains sur les innovations et les bonnes pratiques dans la gestion des bassins versants.

CADRE LOGIQUE

Pays et intitulé du projet: REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET REPUBLIQUE D'UGANDA : Multinational- Projet pour la gestion intégrée des pêcheries et des ressources en eau des lacs Edouard et Albert
Objectif du projet: exploitation durable des pêcheries et des ressources naturelles connexes du bassin des lacs Edouard et Albert à travers l'harmonisation du cadre juridique et des politiques.

CHAINE DE RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			Moyens de verification	RISQUES / MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur (ISC compris)	Référence	Objectif		
IMPACT	Réduction de la pauvreté, moyens de subsistance durables pour les communautés locales et protection de l'environnement mondial	- Taux national de pauvreté - Etat de la sécurité alimentaire	- Respectivement 71% et 19.5%, de la population de la RDC et de l'Ouganda vivant avec moins de 1,25 dollar EU par jour - Respectivement 75% et 65% des habitants en situation d'insécurité alimentaire en RDC et en Ouganda.	- À l'horizon 2019 60% & 15% sous la bare de 1,25 USD PPP/jour 50% et 45% de la population en situation d'insécurité alimentaire	Rapports d'évaluation de la pauvreté nationaux; IDH du PNUD,	<u>Hypothèses:</u> engagement des gouvernements de la RDC et de l'Ouganda à l'égard des objectifs déclarés et appui à l'initiative de paix. Risques: instabilité politique Atténuation à travers le renforcement de l'initiative NBI.
PRODUITS	Exploitation durable des pêcheries et des ressources naturelles connexes du bassin des lacs Edouard et Albert à travers l'harmonisation des cadres juridiques et des politiques.	Amélioration de la gestion des ressources de la pêche par les moyens ci-après: - Moyenne des captures par unité d'effort (CPUE); - Taux de réduction des systèmes de pêche illégale; - Pourcentage de prises d'autres espèces	- Etude de référence à realiser (2015); - Etude de référence à réaliser (2015) - Etude de référence à realiser (2015) - Etude de référence (2015)	- Augmentation de 50% du rendement de référence CPUE - Réduction de 50% des pratiques de pêche illicites d'ici 2019 - Augmentation de 25% des prises d'espèces pélagiques sous exploitées 70% des femmes bénéficient des moyens de subsistance de rechange	Rapports du projet Rapports de suivi et d'évaluation Organes d'exécution et RAP du NELSAP;	
RESULTATS	A) Gestion et mise en valeur des ressources de la pêche Coût de la composante: 9.368 millions d'UC A.1 Bateaux de patrouille bien équipés et fourniture du matériel A.2 Mise au point d'un cadre de politique générale harmonisé A.3 Renforcement des capacités sur les bonnes pratiques de pêches et formation sur la protection de la biodiversité	A.1) Renforcement des patrouilles pour le suivi, le contrôle et la surveillance et la gestion de l'information A.2) Renforcement du respect de la réglementation en matière de pêche A.3) Nombre d'unités de gestion des plages (BMU) renforcées par des actions de formation A.4) Etat du stock de poissons et des CPUE établi au moyen e données améliorées pour une gestion efficace	- Zéro (2014) - Nombre d'infractions actuel à déterminer au moyen d'une enquête de référence 10 BMU en 2014 - Nil	48 patrouilles au total d'ici 2019 (dont 8 patrouilles communes bilatérales) - Réduction de 50% du nombre des infractions constatées 60 BMU en 2019 comprenant 50% de femmes 1 enquête nomalisée sur l'évaluation des captures conçue et réalisée pour chaque lac		
	A.4 Estimation des captures durables (enquête cadre, évaluation du stock de		Enquête de référence pour			

	poissons et des captiures) A.5 Lutte contre les herbes aquatiques invasives et conservation de la biodiversité par l'acquisition de machines de désherbage A.6 Qualité et valeur ajoutée du poisson	des ressources de la pêche; A.5) Amélioration du statut de la biodiversité aquatique des lacs Edourad et Albert par l'extension des aires de pêche A.6) Réduction des pertes après la pêche et amélioration de la qualité des poissons et fourniture de l'infrastructure de base	établir un état précis des stocks de nourriture	Augmentation de 50% des stocks de poissons des espèces sensibles ;
	A.7 Développement de l'aquaculture	- Nombre de débarcadères à poissons dotés d'étals de vente construits - Remise en état des routes de desserte - Nombre de personnes occupant des emplois productifs dont les femmes - Estimation du potentiel de l'aquaculture (capacité de) de chaque lac - Station pilote d'élevage du tilapia en cage	- Enquête de référence - Zéro - Zéro - Enquête de référence - Zéro	- Augmentation de 40 % du volume total de poissons tradés p^héchés par les femmes 14 débarcadères à poissons dotés d'étals de vente construits (80% pour les femmes) 150 km de routes de desserte remises en état 15 000, au moins 50% de femmes 1 enquête aquatique effectuée 10 stations pilotes de pisciculture en cages
	B. gestion intégrée des ressources en eau Coût de la composante: 4.290 millions d'UC B.1) Evaluation de la qualité/quantité de l'eau B.2) Contrôle et gestion de la pollution B.3) Instaurer une gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin versant B.4) Gestion du bassin versant et de la zone humide	1.1) Enquêtes bathymétriques/hydrographiques des deux lacs 1.2) Réseau de suivi des ressources en eau mis en place 2. Nombre de stations de contrôle de l'eau mises en place. 2.) niveau de pollution des lacs atténué Nombre de plans de gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin versant établis (nombre de plans en faveur de l'égalité hommes-femmes) Nombre d'organisations pour la gestion du bassin établies	- Zéro - Zéro - Zéro - Enquête de référence - Zéro - Zéro - Zéro - Zéro (ha) - Zéro	Une enquête bathymétrique sur la qualité de l'eau met au point un système informatique Un réseau de suivi de l'eau mis en place 30 stations de contrôle de l'eau 50 % de réduction de la pollution 6 plans de gestion de l'eau établis 6 organisations du bassin versant mises en place (60% de femmes) 1,940,000 arbres (forêts et fruits) et 150,000 arbres locaux plantés à la 3e année du programme 320 ha dans les zones humides et les berges des cours d'eau à l'achèvement du projet 6 trois dans chaque pays

Risque: Intérêt limité des Etats et des communautés pour les méthodes de gestion durable des écosystèmes
Mesure d'atténuation: Sensibilisation des Etats et des habitants sur la gestion participative efficace des écosystèmes

		Nombre d'arbres plantés pour améliorer le couvert végétal du bassin Erosion des sols et sédimentation de l'eau réduites Nombre de plans pour l'égalité hommes-femmes au sein des communautés des zones humides établis Sécurité de la navigation et sécurité maritime Structures de gestion des ressources en eau tenant compte de l'égalité hommes-femmes mises en place et renforcées. Nombre de plans tenant compte de l'égalité hommes-femmes élaborés pour la gestion du bassin versant Méthodes de conservation des sols et de l'eau mises au point Plans de gestion des zones humides établis en tenant compte de l'égalité hommes-femmes	• Zéro • Zéro	1 Stratégie pour la sécurité de la navigation élaborée 6 6	
	Activités économiques diversifiées	Ratio de changement activités économiques nouvelles / activités classiques			
	Gestion du projet et renforcement des capacités 3.101 millions d'UC :	Mise en place de l'unité de gestion régionale et nationale Enquête de référence 1) Rapports périodiques: Plan de travail annuel; b) Plan d'acquisitions annuel; 3) Rapports d'étape: trimestriels et annuels 2) Revue à mi-parcours 3) RAP Activités de renforcement des capacités avantageuses pour les homes et les femmes	Zéro Rapport annuel: Zéro Rapport trimestriel: Zéro Plan d'acquisitions: Zéro Revue à mi-parcours: Zéro RAP		

	COMPOSANTE	INTRANTS	FINANCEMENT
PRINCIPALES ACTIVITÉS	Composante 1: Gestion et mise en valeur des ressources de la pêche <i>Coût de la composante: 9,368 millions d'UC</i>	Nombre de marchés à poissons construits; routes de desserte remises en état; volume de poissons commercialisés par espèce; données améliorées sur le stock de poissons pour une gestion efficace; eau; unités de gestion des plages, etc., bateaux de patrouille pour le suivi.	Don et prêt du FAD 11,00 millions d'UC Don du FEM. 5,532 millions d'UC NELSAP (contribution de contrepartie en nature) 0,228 million d'UC
	Composante 2: Gestion intégrée des ressources en eau <i>Coût de la composante: 4,290 millions d'UC</i>	Enquête bathymétrique, mise en valeur du bassin et planification, mesure de lutte contre la pollution	Total: 16,76 millions d'UC
	Composante 3: Gestion du projet 3,101millions d'UC	Cellule de gestion du projet, enquête de référence, etc.	

Calendrier du projet

N°	ACTIVITES	EXECUTION DU PROJET (ANNEES)							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
1.	Négociations, approbation du don et du prêt par le Conseil								
2.	Signature du protocole de don et des accords de prêts								
3.	Recrutement du personnel du projet								
4.	Autorisation du 1er décaissement								
5.	Approbation du premier appel d'offres et SL								
6.	Appel d'offres								
7.	Coordination du projet								
8.	Revue à mi-parcours du projet								
9.	Achèvement du projet								
10.	Rapport d'achèvement des gouvernements								
11.	Rapport d'achèvement de la Banque								
12.	Audits								
13.	Dernier décaissement du projet								

MULTINATIONAL
PROJET DE GESTION DES PÊCHERIES ET DES RESSOURCES EN EAU DES
LACS ÉDOUARD ET ALBERT (LEAF II)

RAPPORT D'ÉVALUATION

La Direction soumet le présent rapport au Conseil et lui recommande d'approuver i) le prêt du FAD d'un montant de 5 millions d'UC proposé pour la République d'Ouganda ; le don du FAD pour la République démocratique du Congo d'un montant de 6 millions d'UC et le don du FEM d'un montant de 8,1 millions de dollars EU (5,532 millions d'UC) pour financer le projet de gestion des pêcheries et des ressources en eau des lacs Édouard et Albert (LEAF II) aux fins et dans les conditions énoncées dans le présent rapport.

I ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1. Le projet est conforme à la vision commune de l'Initiative du bassin du Nil et au plan stratégique NELSAP 2012-2016 qui visent à contribuer à éliminer la pauvreté, à améliorer la croissance économique et à freiner la dégradation de l'environnement dans la région des lacs équatoriaux du Nil. Le projet est également conforme à la stratégie de l'IGAD sur l'environnement et les ressources naturelles, ainsi qu'aux politiques agricoles et environnementales de la CEEAC, aux accords internationaux sur les zones humides (RAMSAR), le changement climatique (CCNUCC) et la biodiversité et au Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR).

1.1.2. Le projet est conforme à la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque qui met l'accent sur la croissance verte et inclusive en appuyant les activités susceptibles d'augmenter les revenus des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, et en encourageant une gestion efficace des ressources naturelles. Il est également conforme à la stratégie de la Banque pour la lutte contre la fragilité et le renforcement de la résilience (2014-2019) et aux orientations du Plan d'action 2011-2015 sur le changement climatique. A l'échelle régionale, le projet va dans le sens du Document stratégique sur l'intégration régionale (RISP 2011-2015) (Pilier I : Développement de l'infrastructure régionale ; Pilier II : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines) et du Document stratégique sur l'intégration régionale pour l'Afrique de l'Est 2011-2015 (Pilier I : appui au développement de l'infrastructure régionale pour renforcer les organismes régionaux et nationaux). A l'échelle des pays, le projet LEAF II est en accord avec les stratégies opérationnelles de la Banque au titre des DSP de la RDC (2013-2017) et son Pilier I : développement de l'investissement privé et de l'infrastructure d'appui à l'intégration régionale ; et de l'Ouganda (2011-2016) qui est centré sur i) le développement et la remise en état de l'infrastructure économique et l'augmentation de la productivité agricole (Pilier I) ; et ii) le renforcement des capacités techniques pour réduire la pauvreté (Pilier II).

1.1.3 L'intervention proposée est également renforcée par la Stratégie de la Banque pour le secteur de l'agriculture à travers l'appui à l'infrastructure économique de la pêche pour assurer une gestion durable des ressources naturelles, conformément aux deux piliers de la stratégie, à savoir : i) l'appui à l'infrastructure agricole et ii) l'appui à la gestion des ressources naturelles. Les activités du projet sont également conformes au Programme de développement de l'infrastructure en Afrique (PIDA), notamment pour ce qui concerne le "triptyque eau-nourriture-énergie", à travers la mise en place de systèmes de gestion efficaces et durables et les investissements dans l'infrastructure dans les bassins fluviaux et lacustres. Le projet correspond à la stratégie de la Banque 2014-2018 pour l'égalité hommes-

femmes, en ce qu'il prévoit l'autonomisation économique des femmes par la promotion des moyens de subsistance de rechange, de l'infrastructure socioéconomique au profit des femmes et la formation. Le projet est centré sur le renforcement des capacités de l'état, par la mise en place effective d'institutions et la promotion de l'inclusivité afin de bâtir des sociétés en ligne conformément à la Stratégie de la Banque pour la lutte contre la fragilité et le renforcement de la résilience (2014-2019) .

1.2. Justification de la participation de la Banque

1.2.1. Premièrement, la tendance récente à la dégradation de l'environnement dans le bassin des lacs Édouard et Albert constitue une des principales sources de menace, non seulement pour les ressources halieutiques, mais aussi pour la biodiversité, à cause de la surexploitation des espèces végétales. On assiste ainsi à la dégradation et à la pollution des sols, de l'eau et de l'atmosphère et à l'aggravation de la vulnérabilité au changement climatique, ce qui ne laisse pas d'inquiéter quant aux risques potentiels pour l'environnement immédiat des bassins. En conséquence, la population du bassin (près de 12 millions de personnes) vit dans des conditions précaires et de plus en plus vulnérables.

1.2.2. Deuxièmement, la Banque bénéficie d'une expérience technique en matière d'intervention dans les bassins lacustres multi-États, ayant déjà financé et exécuté le projet de développement du lac Tanganyika qui a abouti à la mise en place de l'Autorité de développement du lac Tanganyika. Les activités du projet favorisent le commerce régional et contribuent à renforcer la confiance entre les deux pays qui, le plus souvent, se méfient l'un de l'autre. Une fois rétablie grâce au présent projet, la confiance entre les deux voisins contribuera à réduire les tensions politiques récurrentes.

1.2.3. La participation de la Banque contribuera également à concrétiser les engagements pris et à garantir le respect des traités internationaux, notamment la Convention RAMSAR et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, dont les deux pays sont signataires, en assurant une utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau communes et en faisant obligation aux parties de ne pas porter préjudice aux autres riverains et en partageant l'information, ce qui n'est pas encore le cas.

1.3. Coordination de l'action des bailleurs de fonds

1.3.1. Le Groupe de la Banque entretient un partenariat stratégique avec la Banque mondiale sur l'intégration économique de la région du bassin du Nil dont la phase pilote a été évaluée conjointement en 2003. Plus précisément, la coordination de la Banque avec les autres bailleurs de fonds en RDC se fait dans le cadre du groupe consultatif pour la mobilisation des ressources en faveur du Programme multisectoriel d'urgence pour la remise en état de l'infrastructure et la reconstruction et du Programme de réforme économique du gouvernement (renforcé au niveau sectoriel par des consultations). En ce qui concerne l'Ouganda, la Banque participe au Groupe des partenaires au développement local et aux groupes thématiques sectoriels et au niveau macro. Les activités de la Banque complètent celles des autres bailleurs de fonds et les activités du gouvernement. Sa présence sur le terrain est effective dans les deux pays à travers les bureaux extérieurs et son personnel sur place assure le dialogue avec le pays, la gestion du portefeuille et la coordination avec les autres partenaires au développement.

II DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

L'objectif sectoriel du présent projet consiste à réduire la pauvreté, à assurer des moyens de subsistance durables pour les hommes et les femmes des communautés de pêcheurs locales et à contribuer à la protection de l'environnement mondial à travers la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit d'assurer une exploitation durable des pêcheries et des ressources naturelles connexes du bassin des lacs Édouard et Albert au moyen d'un cadre juridique et de politiques harmonisées. Le projet comprend les trois composantes ci-après : 1) Mise en valeur et gestion des ressources de la pêche ; 2) Gestion intégrée des ressources en eau et 3) Gestion des projets et coordination. Les activités des trois composantes sont indiquées au tableau 2.1 ci-dessous. La description détaillée des composantes figure à l'annexe B1.

Tableau 2.1
Composantes du projet

No.	Composantes	Coût (Millions d'UC)	Description
	Mise en valeur et gestion des ressources de la pêche		• <i>Suivi régional, contrôle, surveillance et sécurité maritime:</i> i) 5 bateaux de patrouille bien équipés et dotés d'un radar et de moyens de communication, et 4 stations de surveillance, ii) opérations de surveillance conjointes; iii) création de fonds sous régionaux pour les opérations de suivi, de contrôle et de surveillance et la formation du personnel ; iv) Harmonisation de la législation sur l'utilisation du matériel de pêche non autorisé ; v) Enquêtes sur la sécurité maritime . • <i>Gestion des pêcheries :</i> i) Etude sur l'équipement de pêche tous deux ans ; ii) Enquête continue sur les prises au moyen d'une méthode normalisée dans les deux pays ; iii) 1 navire de recherche pour le lac Albert; iv) Equipement informatique (bases de données communes pour chaque lac); iv) Construction de deux stations de recherche sur la pêche; v) Identification et délimitation des principales zones de reproduction des poissons; vi) Elaboration et exécution de plans de gestion des pêcheries pour chaque lac; vii) Elimination et lutte contre les herbes aquatiques par des moyens mécaniques et manuels. • Conservation de la ressource et valeur ajoutée: i) Construction de 5 stations normalisées pour la manutention des poissons dans les principaux débarcadères; ii) Construction/remise en état de 120 km routes de desserte; iii) Renforcement des capacités/formation du personnel des unités de gestion des plages (au moins 30% de femmes) et des associations féminines dans la manutention des poissons ; iv) programme de sensibilisation sur l'utilisation des stocks de mukene et de ragori .iv)Promotion des moyens de subsistance de rechange pour les femmes (développement de l'apiculture et de l'aviculture, distribution de petits ruminants (chèvres et moutons) et de semences par la méthode de transmission directe pour les femmes); v) Enquête pour évaluer le potentiel aquacole (capacité de charge pour l'élevage en cages du tilapia) de chaque lac (à l'intention des femmes) ; vi) 10 Sites de démonstration de l'élevage en cages (5 dans chaque pays; 50% de femmes formées) vii) Appui aux pisciculteurs (hommes et femmes) pour bénéficier des systèmes de crédit en vigueur; viii) Plantation d'arbres et développement des boisés ix) Mise en place de comités pour une gestion commune des forêts (30% de femmes) avec une formation spéciale pour les femmes dans la gestion des forêts

			ix) Construction et réparation de bateaux ; xi) Formation du personnel des unités de gestion des plages dans l'utilisation des techniques de pêche appropriées avec une formation spéciale pour les femmes sur les rudiments de la finance et de l'encadrement
2	Gestion intégrée des ressources en eau		<i>Gestion du bassin versant et des zones humides:</i> i) Réduction de l'érosion des sols, de la sédimentation et de l'envasement des lacs); ii) Amélioration du couvert végétal du bassin (plantation de 4 000 000 d'arbres forestiers et fruitiers, dont 500 000 essences locales); iii) Restauration de 1000 ha dans les zones humides et les zones tampon des berges fluviales de chaque pays , iv) Formation de 2000 producteurs / pêcheurs. <i>Evaluations qualitative et quantitative de l'eau :</i> i) 2 laboratoires bien équipés pour l'analyse de l'eau; ii) 2 Construction de deux stations hydrométéorologiques et de l'infrastructure connexe ; ii) Constitution d'une base de données des ressources hydriques et naturelle du bassin iii) Mise en place d'installations sanitaires sur site (40 toilettes et 40 forages). <i>Elaboration d'un modèle des ressources en eau du bassin des lacs Edouard et Albert :</i> i) Création d'organisations communautaires pour la gestion des zones humides, ii) Conception et mise en place de cadres de gestion transfrontaliers, iii) facilitation de la création de fonds pour la gestion des lacs, iv) Appui pour la mobilisation de ressources pour les projets des deux lacs et v) renforcement des capacités pour la gestion intégrée des ressources en eau. <i>Sécurité maritime :</i> Installation et mise en route d'un système de sécurité maritime
4	Gestion et coordination du projet	3.60	<i>Renforcement de l'unité régionale de coordination des projets existante au titre du NELSAP:</i> i) Recrutement d'un comptable et d'un expert pour l'unité de coordination; ii) Coordonner la mise en place de l'Organisation du bassin des lacs Edouard et Albert; iii) Coordonner les activités d'acquisition du projet; iv) Coordination et supervision du plan de travail et du budget ; v) Suivi et évaluation; vi) Audit des activités du projet <i>Appui aux institutions nationales de liaison:</i> i) Désignation et détachement du personnel des ministères de la pêche et des ressources en eau affecté au projet; ii) Appui aux bureaux de liaison nationaux de Port Fortal (Ouganda) Bunia et Besmobo (RDC); iii) Renforcement des capacités de l'unité de coordination régionale et des institutions de liaison nationales; Fourniture de 5 véhicules (2 pour chaque pays et 1 pour le NESAP); formation du personnel de terrain en informatique et bureautique ; enquête de référence

2.2 Solutions techniques retenues et autres options explorées

Une alternative à l'approche régionale qui avait été envisagée et rejetée par la suite est présentée dans le tableau ci-après:

Tableau 2.2
Options de rechange envisagées et raisons de leur rejet

Option de rechange	Brève description	Raison du rejet
i. Projet national pour chaque pays	Deux projets distincts dans le même bassin lacustre.	La gestion durable des ressources des lacs est impossible, ce qui compromettra le développement durable. En outre, la conception du projet à l'échelle nationale n'aurait pas permis d'attirer les crédits des opérations régionales de la Banque et du FEM.

2.3 Nature du projet

La présente intervention est conçue sous la forme d'un projet d'investissement autonome dont le principal objectif consiste à fournir un appui pour améliorer les moyens de subsistance, développer l'infrastructure et renforcer les capacités afin d'harmoniser davantage les cadres de politiques et réglementaires des lacs communs Édouard et Albert. Ainsi, il sera possible d'améliorer l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, la production et la commercialisation des produits de la pêche, la foresterie, le milieu naturel et les produits agricoles des lacs.

2.4 Coût du projet et dispositions de financement

2.4.1 Coût du projet : Le coût total du projet est estimé à 16,76 millions d'UC (24,54 millions de dollars EU), net d'impôts, sur la base des prix de 2014, dont 9 440 millions d'UC (13,822 millions de dollars EU) en devises, soit 56,33% du total, et 7,319 millions d'UC (10,718 millions de dollars EU) en monnaie locale. Ce montant prend en compte les imprévus physiques et la hausse des prix qui ont été évalués, respectivement, à 5% et 5%. Les hausses des prix ont été estimées en fonction des taux réels et projetés de l'inflation locale et extérieure, soit 5,5 à 6,0 % et 2,2% par an, respectivement. Les imprévus physiques ont été estimés entre 0 et 15%, en fonction des pratiques habituelles. Les tableaux 2.3, 2.4 et 2.5 ci-dessous présentent les coûts estimatifs par composante, ainsi que les comptes de dépenses. Les données détaillées figurent dans le volume II des annexes techniques du rapport d'évaluation.

Tableau 2.3
Résumé du coût du projet par composante (Dollars EU/UC)

COMPOSANTES	('000 de dollars EU)			('000 d'UC)			% FE	% B C
	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total		
A. MISE EN VALEUR ET GESTION DES RESSOURCES DE LA PECHE	4,434.76	8,038.61	12,473.37	3,028.71	5,489.95	8,518.67	64	56
Suivi, contrôle, surveillance et sécurité à l'échelle régionale	1,387.25	1,802.75	3,190.00	947.42	1,231.18	2,178.60	57	14
Système informatisé pour la gestion des pêcheries	449.01	1,864.36	2,313.37	306.65	1,273.26	1,579.91	81	10
Conservation du poisson et stations de pisciculture	1,812.50	3,097.50	4,910.00	1,237.84	2,115.43	3,353.28	63	22
Promotion des moyens de subsistance de rechange	786.00	1,274.00	2,060.00	536.80	870.08	1,406.87	62	9
B. GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	2,273.20	3,441.80	5,715.00	1,552.48	2,350.57	3,903.05	60	26
Gestion du bassin et des zones humides	1,565.60	2,119.40	3,685.00	1,069.22	1,447.44	2,516.66	58	17
Coordination renforcée de la gestion des lacs transfrontaliers	338.50	371.50	710.00	231.18	253.72	484.89	52	3
Suivi et évaluation des ressources en eau	102.10	487.90	590.00	69.73	333.21	402.94	83	3
Sécurité maritime	267.00	463.00	730.00	182.35	316.20	498.55	63	3
C. GESTION DU PROJET	2,893.04	1,197.32	4,090.36	1,975.80	817.71	2,793.50	29	18
TOTAL COUTS DE REFERENCE	9,601.00	12,677.73	22,278.73	6,556.99	8,658.23	15,215.22	57	100
Imprévus physiques	526.67	631.53	1,158.19	359.68	431.30	790.98	55	5
Hausse des prix	589.98	513.23	1,103.20	402.92	350.51	753.43	47	5
TOTAL COUT DU PROJET	10,717.64	13,822.48	24,540.13	7,319.60	9,440.04	16,759.63	56	110

Tableau 2.4
Résumé du coût du projet par catégorie de dépenses /UC)

CATEGORIES	(Dollars EU '000)			(UC '000)			% FE	% BC
	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total		
I. Coûts des investissements	6,381.34	11,924.13	18,305.47	4,358.13	8,143.56	12,501.69	65	82
A. TRAVAUX	2,188.20	4,063.80	6,252.00	1,494.43	2,775.36	4,269.79	65	28
B. BIENS	1,338.04	3,260.43	4,598.47	913.81	2,226.70	3,140.52	71	21
Véhicules	83.00	332.00	415.00	56.68	226.74	283.42	80	2
Equipement	1,255.04	2,928.43	4,183.47	857.13	1,999.97	2,857.09	70	19
C. SERVICES	2,855.10	4,599.90	7,455.00	1,949.89	3,141.49	5,091.38	62	33
Formation	1,351.50	1,351.50	2,703.00	923.00	923.00	1,846.01	50	12
Assistance technique	65.60	1,246.40	1,312.00	44.80	851.23	896.03	95	6

Etudes	137.50	412.50	550.00	93.91	281.72	375.62	75	2
Services contractuels	1,300.50	1,589.50	2,890.00	888.17	1,085.55	1,973.72	55	13
Audit	-	-	-	-	-	-	-	-
II. Dépenses renouvelables	3,219.66	753.60	3,973.26	2,198.86	514.67	2,713.53	19	18
A. Personnel	856.08	-	856.08	584.66	-	584.66	-	4
B. Allocation journalière de subsistance	1,253.09	-	1,253.09	855.79	-	855.79	-	6
C. Exploitation et maintenance	187.17	357.89	545.06	127.83	244.42	372.25	66	2
Véhicules	57.60	134.40	192.00	39.34	91.79	131.13	70	1
Equipement	116.57	216.49	333.06	79.61	147.85	227.46	65	1
Infrastructure	13.00	7.00	20.00	8.88	4.78	13.66	35	-
D. Dépenses générales d'exploitation	923.32	395.71	1,319.03	630.58	270.25	900.83	30	6
Total COUTS DE REFERENCE	9,601.00	12,677.73	22,278.73	6,556.99	8,658.23	15,215.22	57	100
Imprévus physiques	526.67	631.53	1,158.19	359.68	431.30	790.98	55	5
Hausse des prix	589.98	513.23	1,103.20	402.92	350.51	753.43	47	5
Total COUTS DU PROJET	10,717.64	13,822.48	24,540.13	7,319.60	9,440.04	16,759.63	56	110

Tableau 2.4 (A)
OUGANDA-: Résumé du coût du projet par catégorie de dépenses /UC)

CATEGORIES	(Dollars EU '000)	(UC '000)	% FE	% BC
	catégorie de dépenses ('000 UC)	Foreign Cost	Local Cost	Total
A	Biens	1009.88	422.31	1432.19
B	Travaux	1165.75	637.36	1803.10
C	Services	549.18	405.70	954.88
D	Frais de fonctionnement	224.97	584.86	809.82
	Total	2949.78	2050.22	5000.00

Tableau 2.4 (B)
RDC-: Résumé du coût du projet par catégorie de dépenses /UC)

CATEGORIES	(Dollars EU '000)	(UC '000)	% FE	% BC
	catégorie de dépenses ('000 UC)	Foreign Cost	Local Cost	Total
A	Biens	985.39	412.17	1397.56
B	Travaux	1169.72	641.40	1811.12
C	Services	1170.41	653.83	1824.24
D	Frais de fonctionnement	247.02	720.05	967.08
	Total	3572.54	2427.46	6000.00

Tableau 2.4 (C)
NELSAP-: Résumé du coût du projet par catégorie de dépenses /\$EU)

CATEGORIES	(Dollars EU '000)	(UC '000)	% FE	% BC
	catégorie de dépenses ('000 USD)	Foreign Cost	Local Cost	Total
A	Biens	479.45	170.89	650.34
B	Travaux	914.16	493.11	1407.27
C	Services	2093.65	1659.35	3753.00
D	Personnel	0	856.08	856.08
E	Frais de fonctionnement	204.92	553.83	758.75
	Non Alloué	324.43	350.13	674.75
	Total	4083.39	4016.61	8,100.00

Tableau 2.5
Résumé du calendrier des dépenses par composante (UC 000)

COMPOSANTES	(UC '000)					
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
A. MISE EN VALEUR ET GESTION DES RESSOURCES DE LA PECHE	1,363.39	4,930.28	1,666.98	752.94	654.18	9,367.77
Suivi, contrôle, surveillance et sécurité à l'échelle régionale	411.21	1,445.42	219.30	170.34	162.39	2,408.67
Système informatisé pour la gestion des pêcheries	479.18	616.80	291.03	207.51	124.75	1,719.26
Conservation du poisson et stations de pisciculture	204.53	2,503.96	852.41	63.58	48.10	3,672.57
Promotion des moyens de subsistance de rechange	268.47	364.10	304.25	311.50	318.94	1,567.26
B. GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	973.52	1,184.25	819.97	679.25	633.09	4,290.08
Gestion du bassin versant et des zones humides	677.89	504.64	522.99	529.58	542.53	2,777.62
Coordination renforcée de la gestion des lacs transfrontaliers	235.77	70.47	72.21	74.00	75.83	528.29
Suivi et évaluation des ressources en eau	2.90	246.54	164.98	14.41	14.73	443.56
Sécurité maritime	56.96	362.59	59.79	61.26	-	540.61
C. GESTION DU PROJET	1,166.94	468.92	478.60	488.55	498.78	3,101.79
Total COUTS DU PROJET	3,503.84	6,583.45	2,965.56	1,920.73	1,786.05	16,759.63

2.4.2 Dispositif de financement du projet : le projet sera cofinancé par les prêts de la BAD et le don du FEM au titre de l'allocation internationale pour l'eau. Le montant des prêts de la BAD, soit 11 millions d'UC, dont 6 millions pour la République démocratique du Congo et 5 millions pour l'Ouganda, représente 65,6% du coût total du projet. Une contribution en nature est également prévue, notamment à travers l'octroi de bureaux et le détachement de personnel par le NELSAP. Le tableau 2.6 présente le financement du projet par source.

Tableau 2.6
Coûts du projet par source de financement (UC/Dollars EU)

SOURCE DE FINANCEMENT	(UC '000)				(Dollar EU '000)			
	Devises	Monnaie locale	Total	%	Devises	Monnaie locale	Total	%
Fonds pour l'environnement mondial	2,743.13	2,788.75	5,531.88	33.0	4,016.61	4,083.39	8,100.00	33.0
Banque africaine de développement	6,591.07	4,408.93	11,000.00	65.6	9,650.91	6,455.73	16,106.64	65.6
NELSAP	105.83	121.92	227.75	1.4	154.96	178.52	333.49	1.4
Total	9,440.04	7,319.60	16,759.63	100.0	13,822.48	10,717.64	24,540.13	100.0

2.5. Zone et population ciblées par le projet

2.5.1 Zones du projet : Le projet sera exécuté dans les communautés de la zone du bassin versant des lacs Édouard et Albert. Ces lacs font partie de la série de lacs de la vallée du Rift que la République démocratique du Congo et la République d'Ouganda ont en partage. Le lac Édouard (90 km de long et 40 km de large) est situé à 916 m. d'altitude. Il est entouré par les hautes montagnes de la chaîne de Mitumba, dont le célèbre mont Kyavirimu (3 117 m.) à l'Ouest, par deux plaines alluviales, celle du Semliki (embouchure) et celle du Rwindi – Rutshuru (affluents), au Nord et au Sud. Sa profondeur moyenne est estimée à 34 m. avec un maximum de 117 m. dans la partie congolaise. Il est entouré de deux parcs nationaux, le Queen Elizabeth National Park (QENP) en Ouganda et le Virunga National Park (PNVI) dans la République démocratique du Congo. En Ouganda, les eaux du lac ne font pas partie du parc, ce qui n'est pas le cas au Congo. La superficie du bassin hydrographique du lac Édouard est estimée à 12 000 km².

Le lac Albert se trouve à une altitude de 618m. Sa longueur est de 160 km et sa largeur de 35km. Il est relativement peu profond (entre 25 et 58 m. dans la partie congolaise). Il est alimenté par l'eau du lac Édouard par le biais du fleuve Semliki au Sud, et par les eaux du Nil, au Nord. Il est riche en plancton et sa production primaire est forte, même si la présence

de l'algue bleue-verte (*Anabaena*) crée des conditions anoxiques dans certains endroits, ce qui entraîne une forte mortalité de la perche du Nil.

2.5.2 Bénéficiaires du projet : on estime à environ 400 000 le nombre des bénéficiaires directs, essentiellement des membres des unités de gestion des plages et des unités de gestion des ressources en pêche dans les deux pays, qui sont des parties prenantes actives le long des chaînes de valeur. On y compte 35% de pêcheurs qui pêchent effectivement dans les lacs, 10% de membres des équipages des bateaux/navires de pêche et 55%, dont une majorité de femmes, qui participent aux différentes activités de la chaîne de valeur.

2.6 Processus de participation pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.6.1 Le projet est considéré comme la continuation du projet LEAF I qui a été clôturé et qui a assuré la participation effective des différentes parties prenantes de la zone du bassin versant des lacs à la préparation des options d'investissement. Par ailleurs, les parties prenantes essentielles ont pris part à la conception et la mission de préparation a vu la participation active des bénéficiaires directs (hommes et femmes) dans les deux pays dans le cadre de consultations et concertations publiques. Ces consultations ont permis de recenser les principaux problèmes de développement du projet dont le déclin des captures, l'absence d'harmonisation des politiques entre les pays, qui a encouragé l'utilisation d'un matériel de pêche inapproprié, la pollution et l'envasement des lacs, ainsi que l'absence d'un suivi et d'une surveillance efficaces qui aggravent les risques maritimes. Tous ces aspects ont été pris en compte dans la définition des composantes et des activités du projet.

2.6.2 Le processus de consultation s'est poursuivi durant la mission d'évaluation à laquelle ont participé les représentants des deux gouvernements (y compris des femmes ministres), du NELSAP, des bénéficiaires femmes et hommes, et des ministères de l'égalité hommes -femmes, des ONG (notamment celles qui sont spécialisées dans les questions féminines). Un consensus s'est dégagé sur les aspects que le projet doit financer pour prendre en charge les problèmes des lacs. La mission d'évaluation a été clôturée au siège du NELSAP avec la participation active des deux parties. En effet, la conception du projet et ses activités programmées sont le fruit de larges consultations (réunions, discussions et ateliers de validation) avec toutes les parties prenantes qui ont fait part de leurs points de vue sur les objectifs du projet. Ces consultations se poursuivront durant toute la période de mise en œuvre du projet.

2.7. Expérience du Groupe de la Banque, enseignements appliqués à la conception du projet

L'équipe d'exécution du projet a analysé le portefeuille sectoriel dans les deux pays à la lumière des rapports d'achèvement de projet pertinents qui ont permis de tirer les enseignements utiles pour renforcer la qualité et la performance. La conception du projet s'est également inspirée des projets similaires du sous-secteur de la pêche financés antérieurement par la Banque et d'autres bailleurs de fonds. Les enseignements tirés, qui ont été analysés et exploités pour la conception du projet, se présentent comme suit :

- a) Approche intégrée de la gestion des ressources naturelles : la nécessité d'adopter une approche intégrée et participative pour résoudre les problèmes communs, en particulier dans l'utilisation des ressources transfrontalières, comme celles des lacs Édouard et Albert, ne saurait être surestimée. Ainsi, la conception du projet a pris en compte les activités complémentaires visant à créer les conditions nécessaires d'une gestion durable et intégrée des pêcheries

et des ressources en eau des lacs Édouard et Albert. Le projet met l'accent sur la gestion conjointe et la promotion des méthodes de pêche et de transformation respectueuses de l'environnement, en se conformant notamment au Code de conduite pour une pêche responsable.

- b) Promotion de l'égalité hommes-femmes : Près de 50% des bénéficiaires du projet sont des femmes (200 000) travaillent dans les différents domaines de la chaîne de valeur de la pêche. Outre l'intégration transversale du genre à travers les activités, le projet visera à promouvoir des actions qui bénéficieront aux femmes et favorise les activités qui conviennent le mieux aux femmes qui sont les principales opératrices du secteur.
- c) Utilisation des institutions et structures existantes : la conception du projet a pris en compte le problème qui entrave, généralement, l'exécution des projets multinationaux, à savoir l'inadaptation des dispositifs institutionnelles, en particulier lorsque les capacités fiduciaires des institutions ne sont pas correctement évaluées, ce qui provoque des goulets d'étranglement dans le flux des fonds et des structures de gestion des projets et, par voie de conséquence, gêne leur exécution. Les concepteurs du projet ont évalué soigneusement toutes les institutions pertinentes (aux niveaux régional et national) et ont proposé les options les plus réalistes susceptibles d'assurer la réalisation des objectifs de développement.

2.8. Principaux indicateurs de performance

Le cadre logique du projet a retenu les principaux indicateurs de performance ci-après : i) Mise en place de l'Organisation des lacs Édouard et Albert ; ii) Réduction de la pauvreté ; iii) Amélioration des revenus (pour les hommes et les femmes) ; iv) Fourniture des infrastructures de base ; v) Nombre d'hectares protégés contre l'érosion ; vi) Amélioration de la sécurité, de la qualité, de la quantité et des prix du poisson ; vii) Nombre et taux d'adoption des moyens de subsistance de rechange avec des données ventilées par sexe ; viii) Nombre de kilomètres de routes de desserte construits ; ix) Nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) bénéficiant des programmes de renforcement des capacités, et x) Pourcentage de femmes des différentes communautés occupant des postes de commandement créés ou renforcés par le projet; xi) pourcentage des ressources allouées aux activités en rapport avec l'égalité hommes-femmes. Le projet appuiera également l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités fondées sur le cadre logique axé sur les résultats. La présence des bureaux extérieurs de la Banque dans les deux pays permettra d'améliorer considérablement les résultats de l'exécution du projet.

III FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

Tableau 3.1
Principales données économiques et financières chiffrées
TIRF : 21,6%

VAN (hypothèse de base) 23,8 millions de dollars EU

TREI (hypothèse de base) 25,42% 30,3 millions de dollars EU

NB : on trouvera les calculs détaillés à l'annexe B 6

3.1.1 **Performance financière** : l'analyse financière s'est appuyée sur : i) les modèles d'activité utilisant les prix du marché des produits et des intrants de 2014 (investissement et intrants de fonctionnement, matériel de pêche (bateaux et filets), petit équipement (moteurs hors-bord et main d'œuvre) ; ii) les modèles à l'échelle de la zone, de la famille et des ménages et iii) la répartition des fermes. Dans ces conditions, l'analyse a donné les ratios ci-après : 23,8 millions de dollars EU pour la VAN, 21,60% pour le TRI et 1,64 pour le rapport coût/avantages, comme indiqué à l'annexe technique (B6).

3.1.2 **Performance économique** : L'analyse économique a été effectuée selon la même méthode que celle de l'analyse financière sur la base des prix virtuels (prix appliqués dans les conditions de fonctionnement efficace du marché) des biens marchands, plus particulièrement les différentes variétés de poissons endémiques des lacs (*Neobola*, *Brycinus*, *Hydrocynus*, *Tilapia Aletes Lates* dans le lac Albert et *Bagrus*, *Protopterus*, *Clarias* and *Tilapiafor* dans le lac Edouard). Par ailleurs, d'autres avantages indirects sont attendus, notamment les effets positifs du développement de l'infrastructure sur le commerce du poisson, les nouveaux moyens de subsistance et l'accès aux services sociaux (réduction des dépenses médicales) et l'allègement des travaux ménagers effectués par les femmes (augmentation de la productivité). Toutefois, ces avantages complémentaires, dont le calcul nécessite l'application d'un modèle dose-réponse, n'ont pas pu être suffisamment étayés dans l'analyse. Dans ces conditions, l'analyse économique a donné les ratios ci-après : 30,3 millions de dollars EU pour la VAN, 25,42% pour le TRE et 2.12 pour le rapport coût/avantages, comme indiqué dans les annexes techniques.

3.1.3 **Analyse de sensibilité** : les résultats de l'analyse sensibilité indiquent qu'avec une réduction de la production de 5%, 10% et 15%, respectivement, le TREI tombe à 19%, 15% et 12,5%, comme indiqué à l'annexe 3. De même, une augmentation de l'investissement de 10% fait tomber le TREI à 22%, avec une valeur de commutation de 12%.

3.2 Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : conformément au système de sauvegardes intégré de la Banque, le projet intégré pour la gestion des pêcheries et des ressources en eau des lacs Édouard et Albert a été classé à la catégorie 2, ce qui implique que, même si ce projet comporte des avantages considérables du point de vue environnemental et social, il nécessite néanmoins des plans de gestion dans ce domaine pour atténuer une partie des éventuels effets indésirables (largement réversibles) sur l'environnement, les populations ou les zones écologiquement importantes (zones humides, forêts et autres habitats naturels) qui pourraient résulter de l'exécution de certains sous projets. Le PGES a été élaboré et posté sur le site de la Banque.

3.2.2 Le projet est conçu de telle sorte à produire des effets environnementaux et sociaux positifs, en encourageant l'intégrité écologique des ressources naturelles des lacs et en assurant des moyens de subsistance durables. Les effets positifs potentiels du projet se résument comme suit : i) réduction de l'envasement et de la sédimentation des lacs, ii) amélioration de la qualité de l'eau des lacs, iii) réduction de la surpêche et amélioration du reempoissonnement iv) restauration des zones tampons des lacs par la reforestation, et vi) remise en état et protection des bassins versants. Un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été établi pour atténuer les effets négatifs du projet, au demeurant largement localisés et réversibles, sur l'environnement. Il propose des mesures d'atténuation qui consistent à reboiser pour compenser les pertes de végétation, reconstituer le couvert végétal des terres dégradées dans les zones du chantier, lutter contre l'érosion et utiliser un système approprié pour gérer les déchets solides et les effluents, etc. Ces mesures ont été évaluées et leur coût a été estimé à 348 304 UC (510 000 dollars EU). On trouvera le résumé du PGES dans les annexes techniques. (Annexe B 8).

3.2.3 **Changement climatique :** Le bassin des lacs Édouard et Albert se trouve dans une zone de transition entre le bassin à forte pluviométrie du Congo et la région sèche de l'Afrique de l'Est, ce qui explique la forte variabilité des précipitations et des crues des lacs. Tout changement climatique futur pourrait donc avoir un effet relativement important sur l'hydrologie de la région. Les prévisions relatives à l'augmentation des températures et des précipitations et les effets de ce changement sur le débit des fleuves et l'équilibre hydrique des deux lacs, notamment le niveau futur de l'eau qui est important pour les zones humides, les pêcheries, le transport et la biodiversité, revêtent un intérêt certain. La composante 2 comprend les interventions pour la gestion du bassin versant qui pourraient contribuer à réduire les effets des inondations, ainsi que d'autres mécanismes de gestion de l'eau et des investissements afin d'atténuer les effets cycliques des sécheresses et des inondations et d'améliorer la gestion des ressources en eau, en général, et leur disponibilité. Les activités du projet favoriseront l'adaptation au changement climatique afin de renforcer la résilience à la variabilité du climat, à travers des mesures pour améliorer les pêcheries, la foresterie et la production agricole, les revenus des ménages et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour ce faire, il convient de renforcer la gestion des bassins et de favoriser la création de moyens de subsistance de rechange. En outre, l'infrastructure du projet est conçue de telle sorte à être plus résiliente au climat et, partant, plus durable.

3.2.4 **Egalité hommes-femmes :** les femmes représentent environ 50,2% de la population. Au sein des ménages, le partage des tâches dans les activités liées à la pêche montre que les femmes sont moins présentes, mais leur participation est de plus en plus effective. Les hommes participent davantage à la production/pêche (60% dans le lac Édouard et 90% dans le lac Albert), alors que les femmes participent aux activités de transformation en aval (valeur ajoutée) et à la vente des produits de la pêche. Le processus de prises de décisions dans la gestion des ressources de la pêche tend à être dominé par les hommes. L'évaluation entreprise montre que la faible participation des femmes aux différentes activités du secteur de la pêche et le peu d'avantages qu'elles en tirent constituent les principaux problèmes en matière d'égalité. En Ouganda, chaque unité de gestion des plages élit un comité censé comprendre 30% de femmes mais, dans la pratique, on ne sait pas si cette disposition est respectée à la lettre.

3.2.5 Le projet renforcera l'autonomisation économique des femmes et élargira leur participation à la prise de décisions, en leur facilitant l'accès aux ressources productives et à l'infrastructure et en les faisant bénéficier des interventions douces. Près de 50% des bénéficiaires directs du projet sont des femmes (environ 200 000) qui interviennent dans la transformation des produits de la pêche. Au niveau des politiques, les questions liées à

l'égalité hommes-femmes seront prises en compte dans l'harmonisation de la réglementation de la pêche. Le projet favorisera également les moyens de subsistance de rechange (petits élevages, agriculture, agroforesterie, écotourisme, etc.) et fournira aux femmes des kits de démarrage pour lancer des micro entreprises, tout en leur ouvrant l'accès au crédit. Près de 70% des bénéficiaires aidés dans le cadre de la promotion des moyens de subsistance de rechange sont des femmes qui seront libres de se lancer dans les activités de leur choix. Le programme assurera également un accès équitable des femmes au programme d'investissement pour l'emploi intensif. Les techniques propres qui favorisent les économies d'énergie (réchauds améliorés et séchoirs solaires) et libèrent les femmes, ou leur font faire des économies de temps et de travail, seront encouragées. Les infrastructures nouvelles (latrines) et socioéconomiques (systèmes de séchage, routes de desserte, etc.) leur faciliteront également l'accès aux activités économiques et aux services sociaux. Le projet assurera l'intégration des femmes aux organisations communautaires pour la gestion des zones humides, aux unités de gestion des plages, aux comités de gestion des bassins, au comité de coordination de la gestion du bassin lacustre transfrontalier, etc., en leur garantissant une représentation d'au moins 30% et en renforçant les organisations/coopératives féminines. Le projet appuiera la formation des femmes dans différentes disciplines (encadrement, notions en finance, systèmes de séchage améliorés, pêche à la cage, etc.) et dans la prévention des conflits et de la violence contre les femmes en République démocratique du Congo. Des plans d'action à l'intention des femmes seront intégrés aux quatre plans de gestion des bassins. Par ailleurs, le suivi strict du volet du projet relatif à l'égalité hommes-femmes sera assuré par le spécialiste du NELSAP, en renforçant les capacités de toutes les parties prenantes dans ce domaine sur la base d'une enquête de référence avec des données ventilées par sexe qui sera effectuée au début du projet. Le budget alloué à toutes ces activités est d'environ 5 millions d'UC, soit 30% du coût estimatif total du projet.

3.2.6 Questions sociales: le bassin des lacs Édouard et Albert compte 12 millions d'habitants, dont 73% (8,7 millions) vivent de la pêche. Le sous-secteur de la pêche représente entre 1,5 et 2,5% du PIB des économies des deux pays et emploie plus de 50% de femmes, notamment dans la transformation et la commercialisation du poisson qui constituent leur unique source de revenu. Le projet aura des effets sociaux considérables, notamment la création d'emplois, l'amélioration des revenus, la sécurisation des pêcheries, la préservation de la cohésion sociale et l'amélioration de la santé. Cependant, il pourrait également produire des effets sociaux négatifs, en particulier le risque de conflits causés par l'accès inéquitable aux ressources, les droits fonciers, les différents entre les communautés locales et les personnes réinstallées, la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/Sida, etc. Le PGES propose des mesures d'atténuation appropriées, notamment la mise en place d'un cadre local pour assurer un accès équitable et sans exclusive à l'infrastructure et aux ressources naturelles.

3.2.7 Croissance verte: dans les deux pays, l'économie et l'environnement sont liés, sachant que la majorité de la population rurale dépend de l'agriculture et des sous-secteurs connexes. Le projet permettra d'augmenter les récoltes et la productivité de la pêche, en augmentant les captures par unité d'effort (CPUE) et la valeur ajoutée, pour améliorer l'excédent commercialisable. Le projet renforcera l'autonomie des jeunes et favorisera l'exploitation durable des ressources du lac, atténuant ainsi les effets pervers du changement climatique. Le projet a prévu des solutions pour pallier aux conséquences négatives des changements environnementaux, notamment la dégradation des sols, l'épuisement des ressources naturelles et le changement climatique, afin d'améliorer le bien-être des bénéficiaires et l'équité sociale.

3.2.8 Réinstallation involontaire : aucune réinstallation ne sera nécessaire, étant donné que le projet concerne les petites infrastructures. Cependant, toutes les infrastructures proposées seront installées dans des zones où il n'y a pas de conflits fonciers. Aucune acquisition de terres n'est envisagée dans le cadre du projet.

IV EXÉCUTION

4.1. Modalités d'exécution

4.1.1 Organes d'exécution : le projet a pris en compte l'expérience antérieure relative au cadre institutionnel en assurant, dans la mesure du possible, les préalables ci-après : i) un appui politique au plus haut niveau ; ii) une large autonomie ; iii) la participation des parties prenantes ; iv) un mécanisme de financement durable ; et v) l'exécution coordonnée des projets et programmes. Les dispositions ci-après sont proposées pour l'exécution et le cadre institutionnel.

4.1.2 Au niveau régional, le projet sera coordonné au moyen de la structure et du personnel du NELSAP. La structure comprend des experts dans les domaines ci-après : i) gestion et mise en valeur des ressources en eau ; ii) base de données pour les ressources en eau, SIG et télédétection ; iii) gestion de l'environnement ; iv) développement social ; v) communications pour le développement ; vi) économie et planification stratégique ; viii) suivi et évaluation ; ix) acquisitions ; et xi) finances et administration. Cette structure sera complétée par trois postes, *Directeur régional du projet*, *Expert de la pêche* et *expert en gestion financière*, qui seront financés par le projet et dont les titulaires seront recrutés au niveau régional. Le NELSAP sera chargé de i) fournir une assistance technique et une expertise pour la supervision du projet ; ii) mettre en œuvre les activités régionales importantes ; iii) échanger des données d'information sur les bonnes pratiques et organiser une formation pour renforcer les capacités d'exécution dans les deux pays ; iv) coordonner l'harmonisation (convergence) des procédures et v) assurer le suivi des progrès et en rendre compte et entretenir des relations avec les institutions d'exécution nationales et la Banque. On trouvera à l'annexe technique au rapport d'évaluation du projet (REP) les détails relatifs aux termes de référence du Directeur régional du projet et des autres membres du personnel. La cellule de coordination du NELSAP sera chargée de coordonner les activités aux niveaux bilatéral et régional.

4.1.3 Un comité directeur régional du projet sera mis en place. Il comprendra les secrétaires permanents et les secrétaires généraux des ministères en charge de l'agriculture et de l'eau/environnement des deux pays. Il aura pour mission de fournir des orientations stratégiques pour assurer la bonne marche de l'exécution. Il sera présidé à tour de rôle, pour une durée d'un an, par le secrétaire permanent et le secrétaire général de chacun des pays. Il se réunira deux fois par an. Les entités ci-après, et d'autres, seront également représentées au comité en fonction des questions à l'ordre du jour : les organismes nationaux de protection de l'environnement ; les ministères du transport, des autorités locales et des travaux publics ; les représentants des unités de gestion des plages et de la société civile (notamment les associations de femmes et de jeunes). La cellule de coordination du NELSAP convoquera les réunions du Comité et en assurera le secrétariat. Le directeur régional du projet assurera les fonctions de secrétaire du Comité.

4.1.4 A l'échelle nationale, les ministères pertinents des États-membres assureront le relais dans les deux pays pour l'exécution du projet. Il s'agit : i) du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage pour la République démocratique du Congo et ii) du Ministère de l'Eau et de l'Environnement pour l'Ouganda.

4.1.5 Un comité directeur du projet, comprenant le Secrétaire Permanent (Ouganda) ou le Secrétaire Général (RDC) des ministères concernés, sera mis en place dans chacun des deux pays. Ces comités seront présidés par le Secrétaire Permanent ou Général du ministère pertinent qui organisera deux réunions par an. Le comité devra : i) fournir des orientations sur toutes les questions liées au projet ; ii) donner son accord pour les investissements du projet ; iii) approuver les plans et budgets annuels du projet et en assurer le suivi ; et iv) éliminer les goulots d'étranglement qui freinent l'exécution et impulser l'élan nécessaire pour faciliter la réalisation des objectifs de développement du projet (résultats/produits). Le comité sera composé des deux ministères en charge de l'eau et de l'agriculture, des agences en charge de la protection de l'environnement, des ministères responsables du transport, gouvernance locale et des travaux, les représentants des organisations des pêcheurs et société civile (incluant les organisations représentant les femmes et jeunes). L'équipe nationale chargée de la gestion du projet organisera les réunions du comité directeur national et en assurera le secrétariat.

4.1.6 La nature multisectorielle des interventions envisagées au titre du projet LEAF II exige la disponibilité d'une équipe de gestion de projet dévouée en Ouganda et en République démocratique du Congo. Les secteurs qui nécessitent un appui étant variés, une coordination documentée et correctement ciblée est nécessaire. Le projet prévoit le recours aux systèmes, structures et institutions des pays. Dans la mesure du possible, il faudrait constituer l'équipe nationale chargée de la gestion du projet en faisant appel au personnel des ministères en fonction des compétences techniques et de l'expérience requises. Des dispositions ont toutefois été prévues pour solliciter une assistance technique pour constituer une équipe compétente afin d'orienter, de coordonner et de gérer au mieux l'exécution du projet sous tous ses aspects au niveau national.

4.1.7 Dans le cas de l'Ouganda, l'équipe nationale chargée de la gestion du projet sera basée à Fort Portal. Les activités du projet seront intégrées aux structures existantes du Ministère de l'eau et de l'environnement. L'équipe disposera d'un personnel *pleinement opérationnel* issu des organismes concernés comprenant : a) un expert des ressources en eau qui fera fonction de chef d'équipe ; b) un expert de la pêche; et c) un comptable de projet.

4.1.8 Dans le cas de la RDC, l'équipe sera installée à Bunia et disposera d'une antenne à Butembo. Chacun de ces deux bureaux comprendra trois experts : a) un expert de la pêche qui fera fonction de chef d'équipe ; b) un expert en ressources en eau ; et c) un comptable de projet. Le bureau secondaire doit toutefois rendre compte au bureau de Bunia. La meilleure solution serait de détacher ce personnel de la fonction publique et de le compléter en faisant appel, en cas de besoin, à une assistance technique financée par le projet. Deux ONG seront sollicitées en RDC (une par lac) en tant qu'Organes d'exécution locales chargées de mettre en œuvre les activités de terrain.

4.2 Modalités de passation des marchés et de gestion financière :

Passation des marchés

4.2.1 Les acquisitions par appel d'offres international et les services de Consultants pour le projet proposé seront conformes aux règles et procédures de la Banque, notamment les "Règles et Procédures pour l'Acquisition de Biens et Travaux", Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, ou selon le cas, aux "Règles et Procédures relatifs à l'Utilisation de Consultants", Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, en utilisant les Dossiers type de la Banque. Concernant les Appel d'Offres Nationaux ainsi que la Consultation des Fournisseurs, nationaux les acquisitions se feront conformément aux procédures nationales de passation de marchés et aux dispositions de l'Accord de financement, conclu aussi bin

entre la Banque et respectivement les Gouvernements ougandais et RD Congolais, en utilisant les documents type appropriés pour chaque pays. Pour chaque pays, les dispositions en matière d'acquisitions qui sont détaillées à la section B 5 des Annexes techniques.

4.2.2 Dans le cas de l'Ouganda, le Ministère de l'Eau et de l'Environnement sera chargé de l'acquisition de tous les biens, travaux, services de consultants. Il dispose, pour ce faire, d'un service des acquisitions et de l'élimination comprenant six spécialistes sous la direction d'un spécialiste principal. Ce service est chargé des acquisitions pour le ministère, notamment tous les achats pour les projets financés par la Banque. Un comité des contrats est en place et opérationnel. L'évaluation a montré que le risque lié aux acquisitions était faible.

4.2.3. En ce qui concerne la RDC, le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage sera chargé de l'acquisition de tous les biens, travaux, services de Consultants. Après évaluation, il est observé que le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage dispose d'Une Cellule de Gestion et de Passation des Marchés Publics (CGPMP) composée d'un Secrétaire permanent qualifié, d'un Homologue National en Passation des Marchés à charge du projet et de 12 experts formés. Il en résulte que Les ressources, les capacités, l'expertise et l'expérience de cette Cellule sont suffisantes pour conduire les activités de passation des marchés.

4.2.4 La cellule de coordination du NELSAP sera chargée de l'acquisition des biens et services nécessaires à ses activités en appliquant ses procédures officielles en la matière. Elle dispose, pour ce faire, d'un service comprenant trois agents dirigés par un spécialiste des acquisitions. Ce service est chargé des acquisitions pour les projets coordonnés par le NELSAP, notamment les projets financés par la Banque. Un comité des acquisitions et de l'élimination est en place. L'évaluation des procédures officielles en matière d'acquisitions a montré que le risque lié aux acquisitions au titre des activités relevant du NELSAP était faible.

4.2.5. Chaque structure en charge des activités d'acquisitions élaborera son plan de passation des marchés (PPM), constituant le soubassement des modes d'acquisition relatif au projet. Ces plans dont les versions initiales, convenues entre les Emprunteurs et l'équipe de la Banque chargée du projet, seront disponibles dans la base de données du site Web externe de la Banque. Les PPM couvriront une durée de dix-huit (18) mois et seront mis à jour chaque année ou en tant que de besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants, pendant la durée de mise en œuvre du projet.

Gestion financière et décaissement :

Ouganda

4.2.6 Conformément à la Déclaration de Paris et à l'Agenda pour l'action d'Accra, et dans le cadre de l'harmonisation des bailleurs de fonds, les transactions au titre de la gestion financière du projet seront gérées au moyen d'un système hybride comprenant les systèmes de pays et les dispositions propres au projet. Les transactions financières du programme seront initiées, traitées, enregistrées et signalées conformément aux instructions du Trésor national en matière de comptabilité de 2003, qui ont été publiées en application de la loi sur les finances et la comptabilité publiques de 2003. Afin de faciliter l'exécution du projet, le Ministère de l'eau et de l'environnement mettra en place une équipe nationale chargée de la gestion du projet comprenant un Directeur de projet, un spécialiste des acquisitions et un comptable justifiant d'une longue expérience dans la gestion des finances publiques. Le Ministère devra établir, par l'intermédiaire de l'équipe, des rapports financiers intérimaires pour le projet qui seront présentés à la Banque quarante-cinq jours, au plus tard, après la fin de chaque trimestre.

4.2.7 MoWE va utiliser la méthode de décaissement Compte spécial (SA) pour un coût de fonctionnement et le mode de paiement direct des versements pour le paiement des contrats relatifs aux biens, services et travaux. MoWE ouvrira un compte spécial dans une banque acceptable pour la Banque africaine de développement, où les décaissements du Fonds seront déposés. Tous les comptes bancaires seront gérés conformément aux dispositions en vigueur dans le manuel de procédures et Manuel des décaissements de la Banque

4.2.8 La Banque exige la soumission des rapports d'avancement trimestriels dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre montrant les rentrées de fonds par les sources et les dépenses par catégories principales de dépenses ainsi que les rapports de progrès physiques relier l'information financière avec le progrès physique et soulignant les questions qui nécessitent une attention. Les états financiers du projet seront les suivants: a) état des recettes (fonds reçus de la Banque, le financement de contrepartie et où le financement de applicables, co-financiers); b) Déclaration du Compte spécial; c) Les déclarations de dépenses (dépenses engagées pour l'année courante et accumulées à ce jour); et d) Notes afférentes aux états financiers décrivant les principes comptables applicables en place et une analyse détaillée des principaux comptes. Les états financiers annuels doivent être préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (qui comprend, entre autres, l'application de la comptabilité de caisse de comptabilisation des opérations).

4.2.9 Le Bureau du vérificateur général est principalement responsable de l'audit de tous les projets du gouvernement. Habituellement, l'audit est sous-traité à un cabinet d'audit privé, avec le rapport final est publié par le Bureau du vérificateur général sur la base du travail d'audit effectué par le cabinet d'audit en sous-traitance. Dans le cas où l'audit est sous-traité à un cabinet d'audit privé, les ressources du projet peuvent être utilisées pour payer le coût de l'audit. Les audits sont effectués conformément aux normes internationales d'audit. Les termes de référence pour l'audit externe seront convenus entre la Banque et le Ministère au cours des négociations. MoWE soumettra la vérification d'un projet annuel à la Banque dans les six (6) mois après la fin de chaque exercice.

NELSAP

4.2.10. NELSAP coordonnera les activités du projet au niveau régional et de mettre en œuvre la composante du FEM. Il va utiliser ses systèmes existants dans l'initiation, l'enregistrement, de rapports et la vérification des transactions financières du projet. NELSAP dispose d'un système de gestion financière adéquate pour gérer les ressources du projet. NELSAP aura les options d'utilisation du compte spécial (SA) et les méthodes de paiement direct de décaissement. NELSAP ouvrira un compte spécial en USD et un autre compte spécial en monnaie locale dans une banque acceptable pour la Banque NELSAP produira des rapports financiers intermédiaires trimestriels et soumettre le même à la Banque dans les quarante-cinq jours après la fin de chaque année civile. NELSAP présentera également les comptes annuels vérifiés du projet dans les six mois après la fin de chaque exercice

R D Congo

4.2.11 La responsabilité fiduciaire du projet sera confiée à l'Unité Nationale de Coordination du Projet à mettre en place au sein du Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage qui dispose de structures relais tant à Bunia qu'à Butembo. L'UNCP sera appuyée par une assistance technique installée à Bunia. La gestion financière de toutes les composantes du projet sera centralisée à Bunia. Les tâches liées à la gestion financière seront exécutées par le personnel à recruter dans l'administration; le personnel fiduciaire sera

composé d'un comptable basé Bunia, et d'un assistant administratif et financier basé à Butembo.

4.2.12 Un rapport consolidé élaboré à partir des données issues du système de gestion financière informatisé sera transmis à la Banque par le SGAPE. Le format dudit rapport sera convenu lors des négociations. Ces rapports seront préparés et soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Le détail des autres exigences en matière d'établissement des rapports financiers du point de vue de leur contenu, seront inscrits dans le Manuel des Procédures du projet. A la fin de chaque année, les états financiers certifiés / audités et la lettre de la direction seront transmis à la Banque au plus tard six mois après la fin de l'année à auditer et seront présentés par le SGAPE.

4.2.13 Deux méthodes seront utilisées pour le décaissement des fonds à la Banque : (i) la méthode du compte spécial (principalement pour les dépenses de fonctionnement), et (ii) la méthode de paiement direct (pour les acquisitions de biens et services et autres dépenses au coût relativement élevé...). En raison du contexte sécuritaire dans la zone du projet, un compte spécial libellé en dollar US devant recevoir les ressources du Don sera ouvert à Kinshasa dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. Deux sous comptes du compte spécial libellé en USD, domiciliés dans la même banque commerciale que le compte spécial seront ouverts respectivement à Bunia et à Butembo pour recevoir sur une base trimestrielle les ressources nécessaires au fonctionnement des entités d'exécution à Bunia et Butembo. Le Compte spécial sera géré conjointement par le SGAPE et le Ministère des finances tandis que les deux sous comptes seront gérés par l'équipe du projet basée dans chaque localité. Tous les comptes bancaires fonctionneront conformément aux dispositions en place dans le manuel des procédures et le Manuel de décaissement de la Banque pour la gestion des comptes spéciaux et bancaires. Le SGAPE s'engagera à justifier l'intégralité des avances reçues au titre du PRODAP avant les négociations.

4.2.14 Les audits annuels seront effectués par un Cabinet d'audit externe indépendant qui sera recruté sur une base compétitive et conformément aux termes de référence (TDR) type de la Banque. Le recrutement de l'auditeur externe sera la responsabilité de l'UNCP, et pourra être effectué en concertation avec le Cour des Comptes. Les dépenses liées aux activités d'audit seront prises en charge par le projet. Les TDR de l'auditeur externe seront adaptés pour tenir compte des spécificités du projet LEAF II et validés pendant les négociations en vue du recrutement d'un cabinet indépendant ayant une expérience dans l'audit des projets financés par la Banque. Les audits seront effectués conformément aux normes internationales ISA/ISSAI. Les états financiers audités par le cabinet indépendant seront transmis (voir tableau pour périodicité) à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice concerné.

4.3 Suivi :

4.3.1 Le NELSAP dispose des systèmes et des capacités nécessaires pour le suivi et l'évaluation (politique, stratégie et mécanismes de suivi et d'évaluation en fonction des résultats aux fins de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports). Le NELSAP fournira également un appui pour le suivi et l'évaluation aux équipes nationales chargées de la gestion du projet. L'état d'avancement du projet fera l'objet d'un suivi au moyen d'un cadre approprié qui met en évidence la chaîne de résultats et la relation entre les intrants, les activités, les réalisations, les produits et les effets du projet.

4.3.2 Les rapports du projet et les principales étapes sont indiqués au tableau ci-dessous. La Banque supervisera l'exécution du projet en organisant des missions périodiques semestrielles pour vérifier l'état d'avancement de l'exécution et assurer le suivi des indicateurs vérifiables, notamment en matière d'égalité hommes-femmes, relatifs aux résultats, aux produits et aux effets. Les activités de suivi et d'évaluation, en particulier l'état d'avancement de l'exécution et les dépenses, feront donc partie intégrante de la mission de l'organe d'exécution, en tant que fonction de gestion ordinaire assurée par le spécialiste du suivi et de l'évaluation de la cellule de coordination du projet. L'intervention des équipes nationales chargées de la gestion du projet dans les deux pays permettra d'assurer que des rapports de qualité vérifiables sont établis et présentés aux autorités de district et des provinces.

4.3.3 Un rapports d'étape coordonné, des plans de travail, des budgets et des plans d'acquisition annuels doivent être présentés périodiquement à la Banque. Le rapport d'étape trimestriel doit être communiqué à la Banque dans les trente (30) jours qui suivent la fin de la période considérée et le rapport d'étape annuel doit lui être présenté dans les trois mois qui suivent la fin de la période couverte.

Tableau 4.3
Cadre d'exécution du projet par étape

Calendrier	Etapes	Processus de suivi (boucle de rétroaction)
1ere année	Enquête de référence	NELSAP/NPMT (équipe de gestion) et consultant.
1e à 5e année	Exécution du projet	NPMT, communautés, exécutants du projet
	Rapports d'audit financier	NELSAP/NPMT bureau d'audit externe (annuel).
3e année	Examen à mi-parcours	NELSAP/NPMT/Banque
	Audit de l'égalité hommes-femmes	NELSAP/NPMT
4e année	Evaluation des effets sur les bénéficiaires	NELSAP/NPMT
5e année	Rapport d'achèvement du projet (RAP)	NELSAP/NPMT/Banque

4.4 Gouvernance

4.4.1 L'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA) révèle un écart considérable entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda. La RDC occupe le 47^e rang sur les 52 pays africains avec une note générale de 34,2. Par contre, l'Ouganda se classe loin devant (19^e sur 52 avec un total de 56,1). Cette différence marquée s'explique par la situation de fragilité de la RDC. D'après l'analyse comparative de l'indice de 2014 du point de vue de certains indicateurs, le classement des deux pays s'établit comme suit : RDC (a) sécurité et primauté du droit (51^e sur 52), (b) participation, droits de l'homme et sécurité nationale (44^e sur 52), (c) égalité hommes –femmes (36^e sur 52), et (d) développement humain (48^e sur 52). Ouganda (a) sécurité et primauté du droit (25^e sur 52), (b) participation, droits de l'homme et sécurité nationale (18^e sur 52), (c) égalité hommes-femmes (6^e sur 52), et (d) développement humain (19^e sur 52).

4.4.2 Cela étant, le projet s'efforcera d'appliquer des mesures d'atténuation pour certaines questions de gouvernance au niveau microéconomique, comme suit : i) déploiement/recrutement d'un personnel qualifié, notamment dans le domaine de la gestion financière et des acquisitions ; ii) fourniture d'un manuel de gestion financière au personnel du projet ; iii) renforcement des capacités d'audit interne pour identifier les problèmes liés au transaction avant audit ; iv) fourniture d'un programme de comptabilité standard pour les transactions financières, et vi) supervision des activités du projet et rapports périodiques.

4.5 Viabilité :

L'approche participative adoptée durant la phase de conception du projet sera maintenue durant l'exécution. L'intégration de l'équipe du projet aux structures en place des équipes nationales chargée de la gestion en RDC et en Ouganda, permettra d'assurer la continuité, même après l'achèvement du projet. La sensibilisation, l'organisation, la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires garantiront une gestion efficace de l'infrastructure par les organisations bénéficiaires, à l'instar de l'unité de gestion des plages de l'UGREP. La méthode d'entretien des routes de desserte qui nécessite une main d'œuvre nombreuse permettra de créer des emplois pour les jeunes tout en favorisant la viabilité.

4.6 Gestion du risque

La mésentente politique entre les deux états participants pourrait entraver la réalisation de l'objectif du projet. Afin d'atténuer ce risque, il faudrait hâter l'exécution pour que le renforcement de la confiance entre les deux pays soit valorisé, d'autant que des tierces parties neutres, comme la Banque et l'Initiative du bassin du Nil, jouent un rôle décisif à cet égard. Un autre risque est lié à l'instabilité dans la région de la RDC en raison de la longue guerre civile qui frappe ce pays. Les récentes découvertes de pétrole risquent d'avoir des effets dévastateurs sur l'environnement des lacs et les moyens de subsistance de cette zone. Le projet permettra d'instaurer un climat propice à un engagement progressif des compagnies pétrolières à respecter leurs obligations, en tant qu'entreprises, à l'égard des bénéficiaires du projet. Les activités qui favorisent une répartition équitable des ressources seront encouragées, en collaboration avec les pays participants, afin de réduire les tensions générées par la pauvreté.

Tableau 4.6
Risques potentiels et mesures d'atténuation

No	Risques potentiels	Evaluation	Mesures d'atténuation
1.	Instabilité politique dans la région du projet	Elevé	Introduction de moyens de subsistance de rechange pour attirer les activistes
2.	Exploration pétrolière	Moyen	Le projet instaurera un climat propice qui permettra aux compagnies d'assumer leurs responsabilités sociales en tant qu'entreprises

4.7 Renforcement des connaissances

Les différents enquêtes, notamment l'enquête sur l'évaluation des captures, l'enquête hydro acoustique et l'enquête sur l'équipement de pêche, produiront, après analyse approfondie, des connaissances précieuses qui faciliteront la planification. Le système de contrôle, de suivi et de surveillance qui sera intégré à la base de données sur les poissons et l'eau fournira des données d'information fiables qui serviront à la planification. Des analyses chimiques de la qualité de l'eau seront effectuées périodiquement pour obtenir des données chronologiques qui faciliteront également la planification. A l'achèvement du projet, ont disposera d'un éventail de données d'information sur les lacs qui serviront pour les futurs programmes de développement en rapport avec leur gestion.

V INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

5.1 Instruments juridiques

Le projet sera régi par les instruments juridiques ci-après : i) un prêt (prêt FAD) d'un montant de 5 millions d'UC qui sera signé entre la République d'Ouganda ("l'emprunteur") et le Fonds africain de développement ("le Fonds ou FAD") ; et ii) un protocole d'accord portant sur un don d'un montant de 6 millions d'UC ("don du FAD") qui sera signé par la République démocratique du Congo (le "bénéficiaire") et le Fonds africain de développement ; iii) un protocole d'accord entre l'Initiative du bassin du Nil, la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement, en leur qualité d'Organes d'exécution du fonds d'affectation spéciale d'un montant de 8,1 millions de dollars EU ("don du FEM") financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

5.2 Conditions préalables à l'intervention de la Banque

5.2.1 Conditions préalable à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt : l'accord de prêt entrera en vigueur une fois que l'emprunteur aura satisfait aux dispositions de la section 12.01 des *Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du FAD (entités souveraines)*. Le protocole d'accord du FEM entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé par le bénéficiaire, d'une part, et le Banque et le Fonds, de l'autre, conformément à la section 10,01 des *Conditions générales applicables aux protocoles d'accord relatifs aux dons du FAD*.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du prêt de la BAD et du don du FEM : l'obligation pour la Banque d'effectuer le premier décaissement du prêt susmentionné et des deux (2) dons est subordonnée à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et des deux (2) protocoles d'accord et au respect, dans la forme et le fonds acceptables pour la Banque, des conditions ci-après :

- i) présentation des éléments de preuve attestant que : a) trois (3) comptes spéciaux ont été ouverts au nom du projet auprès d'une (ou plusieurs) banque(s) acceptable(s) pour la Banque pour recevoir les fonds du prêt du FAD, du don du FAD et du don du FEM.

5.2.3 Autres conditions :

L'emprunteur/ bénéficiaire doit fournir, dans la forme et le fonds acceptables pour la Banque, les éléments de preuve attestant qu'il a rempli les conditions ci-après :

- (i) Dans les six (6) mois qui suivront le premier décaissement, recrutement dûment attesté d'un chef de projet, d'un expert en pêche et d'un expert en gestion financière au niveau régional dont la qualification et l'expérience doivent être jugés acceptables pour le Fonds ; et
- (ii) Dans les six (6) mois qui suivront le premier décaissement, mise en place dûment attestée d'un comité directeur régional du projet comprenant les secrétaires permanents et les secrétaires généraux des ministères en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement des deux (2) pays pour fournir les orientations stratégiques nécessaires pour une exécution efficace du projet.

VI RECOMMANDATION

La Direction recommande aux Conseils d'administration d'approuver la proposition visant à accorder un don de 8,1 millions d'UC du FEM, un prêt du FAD d'un montant de 5 millions d'UC et un don du FAD de 6 millions d'UC à l'Initiative du bassin du Nil, à la République d'Ouganda, à la République Démocratique du Congo respectivement et aux fins exposées ci-dessus et conformément aux conditions indiquées dans le présent Rapport.

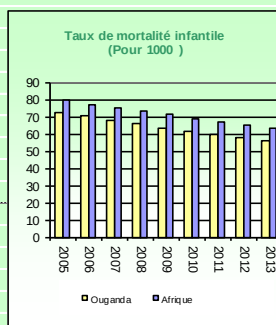
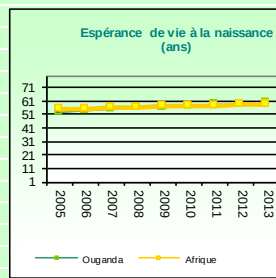
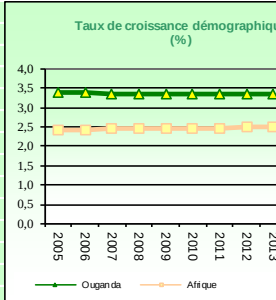
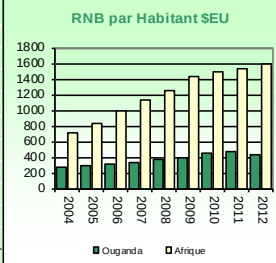
APPENDICE I

Indicateurs socioéconomique comparatifs de la République d'Ouganda

Ouganda

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Ouganda	Pays en Afrique	Pays en Dévelop- pement	Pays Déve- loppés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km²)	2011	242	30 323	98 458	35 811
Population totale (millions)	2013	37,6	1 109,0	5 909,3	1 252,8
Population urbaine (% of Total)	2013	16,4	40,2	47,7	78,3
Densité de la population (au Km²)	2013	155,5	46,9	70,7	23,5
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2012	440	1 719	3 815	38 412
Participation de la Population Active - Total (%)	2012-2013	37,8	37,4	67,9	72,1
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2012-2013	49,1	42,5	38,6	44,6
Valeur de l'Indice sexospécifique de dével. humain	2007-2011	0,509	0,502	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2012	161	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2008-2011	38,0	40,0	20,6	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2013	3,3	2,5	1,3	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2013	5,9	3,4	2,5	0,6
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2013	48,4	40,9	28,3	16,4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2013	2,4	3,5	6,1	16,8
Taux de dépendance (%)	2013	102,4	77,9	52,4	49,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2013	100,5	100,0	103,3	94,4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2013	22,0	24,0	53,1	45,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2013	59,2	59,2	68,4	77,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2013	62,9	60,3	70,3	81,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2013	43,2	34,8	21,2	11,2
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2013	9,2	10,4	7,6	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2013	56,2	61,9	39,8	5,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2013	84,6	97,4	56,3	6,6
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2013	5,9	4,6	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	310,0	415,3	240,0	16,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2013	32,9	34,9	62,6	71,3
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004-2011	11,7	47,1	117,8	297,8
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004-2011	130,6	132,6	202,7	842,7
Naissances assistées par un personnel de santé qua	2006-2011	57,4	52,6	66,3	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2012	74,8	68,8	87,2	99,2
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	49,0	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2012	33,9	39,4	56,9	96,2
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/	2012	7,2	3,9	1,2	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2012	179,0	223,6	144,0	23,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2012	82,0	83,0	81,5	96,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2012	82,0	74,0	83,0	94,3
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005-2012	14,1	19,7	17,0	1,4
Apport journalier en calorie par habitant	2009	2 137	2 481	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2011-2012	2,5	2,9	3,0	7,5
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2012	109,8	101,9	109,4	100,9
Primaire - Filles	2012	110,6	97,9	107,6	100,6
Secondaire - Total	2009-2012	27,6	47,4	69,1	100,2
Secondaire - Filles	2009-2012	25,1	44,0	67,8	99,7
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2011-2012	40,9	46,6	58,0	84,3
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-2012	73,2	62,0	80,3	99,2
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-2012	82,6	70,7	85,9	99,3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-2012	64,6	53,7	74,9	99,0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2011-2012	3,3	5,3	4,3	5,5
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2011	33,8	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2000-2009	2,0	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2011	14,5	23,0	28,2	35,0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2010	0,1	1,2	3,0	11,6



Source: Bases des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2014

Division de la Population des Nations Unies, World Population Prospects: The 2012 Revision;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Pour tout intervalle donné, la valeur se réfère à l'année la plus récente disponible dans la période

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

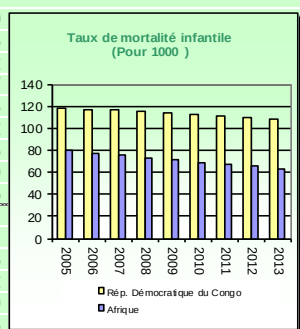
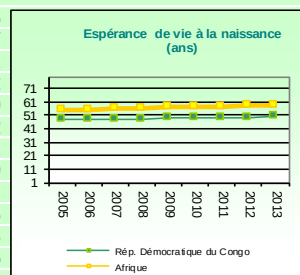
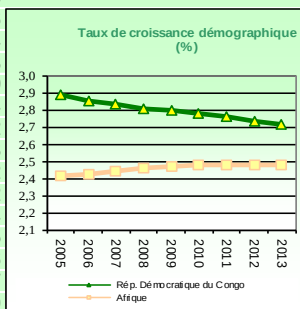
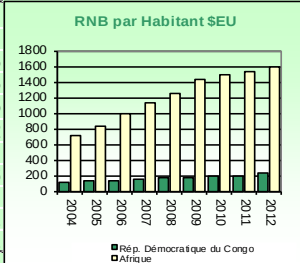
APPENDICE II

Indicateurs socioéconomique comparatifs de la République démocratique du Congo

Rép. Démocratique du Congo

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Rep. Démocratique du Congo	Pays en Afrique Dévelop- pement	Pays Déve- loppés	
Indicateurs de Base					
Superficie (*000 Km²)	2011	2 345	30 323	98 458	35 811
Population totale (millions)	2013	67,5	1 109,0	5 909,3	1 252,8
Population urbaine (% of Total)	2013	35,4	40,2	47,7	78,3
Densité de la population (au Km²)	2013	28,9	46,9	70,7	23,5
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2012	230	1 719	3 815	38 412
Participation de la Population Active - Total (%)	2012-2013	39,4	37,4	67,9	72,1
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2012-2013	49,6	42,5	38,6	44,6
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007-2011	0,370	0,502	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2012	186	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2008-2011	87,7	40,0	20,6	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2013	2,7	2,5	1,3	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2013	4,3	3,4	2,5	0,6
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2013	45,0	40,9	28,3	16,4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2013	2,9	3,5	6,1	16,8
Taux de dépendance (%)	2013	92,9	77,9	52,4	49,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2013	98,7	100,0	103,3	94,4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2013	22,9	24,0	53,1	45,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2013	50,0	59,2	68,4	77,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2013	51,6	60,3	70,3	81,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2013	42,7	34,8	21,2	11,2
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2013	15,4	10,4	7,6	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2013	108,1	61,9	39,8	5,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2013	179,0	97,4	56,3	6,6
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2013	5,9	4,6	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	540,0	415,3	240,0	16,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2013	21,9	34,9	62,6	71,3
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004-2011	11,0	47,1	117,8	297,8
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004-2011	...	132,6	202,7	842,7
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2006-2011	80,4	52,6	66,3	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2012	46,5	68,8	87,2	99,2
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	59,0	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2012	31,4	39,4	56,9	96,2
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2012	1,1	3,9	1,2	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2012	327,0	223,6	144,0	23,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2012	78,0	83,0	81,5	96,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2012	73,0	74,0	83,0	94,3
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005-2012	24,2	19,7	17,0	1,4
Apport journalier en calorie par habitant	1974	2 262	2 481	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2011-2012	2,9	2,9	3,0	7,5
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2012	110,9	101,9	109,4	100,9
Primaire - Filles	2012	103,6	97,9	107,6	100,6
Secondaire - Total	2012	43,3	47,4	69,1	100,2
Secondaire - Filles	2012	32,2	44,0	67,8	99,7
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2012	25,5	46,6	58,0	84,3
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2007-2012	61,2	62,0	80,3	99,2
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2007-2012	76,9	70,7	85,9	99,3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2007-2012	46,1	53,7	74,9	99,0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2010-2012	2,5	5,3	4,3	5,5
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2011	3,0	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2000-2009	0,4	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2011	67,9	23,0	28,2	35,0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2010	0,0	1,2	3,0	11,6



Source: Bases des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2014

Division de la Population des Nations Unies, World Population Prospects: The 2012 Revision;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Pour tout intervalle donné, la valeur se réfère à l'année la plus récente disponible dans la période

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

Appendice III

Tableau du portefeuille de la BAD en Ouganda

Portefeuille de la BAD en Ouganda - 30 août 2014

I No.	Description du projet	Date d'approbation	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Date du 1er décaissement	Montant approuvé millions d'UC				Engagements nets (Millions d'UC)	Mon.tant t décaissé (millions D'UC)	Décaissement (%)	Date limite du dernier décaissement
						BAD	Prêt FAD		Don FAD				
A. AGRICULTURE													
1	Programme d'amélioration de l'infrastructure agricole communautaire - projet II	17/09/08	11.05.2009	02/09/09	23/10/09	nil	45.00	nil	nil	45.00	29.01	64.5%	31/12/14
2	Amélioration des marchés et du commerce agricole (MATIIP)	25/03/2009	13.05.2009	05/02/10	17/03/10	nil	38.00	nil	nil	38.00	31.81	83.7%	30/09/15
3	Program me d'amélioration de l'infrastructure agricole communautaire III	03/05/2011	10/06/2011	22/02/12	21/03/2012	nil	40.00	nil	nil	40.00	1.58	4.0%	31/12/2016
Agriculture – Total I partiel										123.00	62.40	50.7%	
B. TRANSPORT													
4	Projet d'appui au secteur routier 2 (tronçon Fort portal Bundibugyo) (103KM)	17/12/07	15/05/08	18/11/2009	20/01/2010	nil	56.65	nil	1.35	58.00	52.10	89.8%	31/08/15
5	Projet d'appui au secteur routier 3(Tronçon Nyakahaita Ibanda)(143KM)	25/09/09	12/04/2010	13/07/2011	29/07/2011	nil	80.00	nil	nil	80.00	70.68	88.4%	31/12/15
6	Projet d'appui au secteur routier 4 (Tronçon Kigumba Masindi Rd) 135 KM	13/03/2013	07/11/2013	08/08/2014	nil	nil	72.94	nil	nil	72.94	-	0.0%	30/06/2018
Transport - Total partiel										210.94	122.78	58.2%	
7	Projet d'assainissement de Kampala	16/12/2008	11/05/2009	18/02/10	16/07/10	nil	35.00	nil	nil	35.00	10.34	29.5%	31/08/2016
8	Projet en faveur des pauvres en milieu urbain et d'amélioration de l'assainieement de Kawempe	4/1/2013	02/04/2013	02/04/2013	26/04/2013	nil		nil	0.99	0.99	0.41	41.4%	04/04/2016
9	Programme d'alimentation en eau et d'assainissement	5/10/2011	11/01/2012	26/09/2012		nil	40.00	nil	3.59	43.59	20.77	47.6%	30/06/2016
Eau et assainissement - Total partiel										79.58	31.52	39.6%	
D. SOCIAL													
10	Réhabilitation des dispensaires de Mulago et KCC	06/07/2011	11/01/2012	02/07/2012	28/08/2012	nil	46.00	10.00	nil	56.00	6.58	11.8%	31/12/2016
11	Projet d'appui à l'éducation et à la formation post primaire (Education IV)	25/11/08	11/05/2009	31/08/09	22/12/09	nil	52.00	nil	nil	52.00	37.80	72.7%	31/12/14
12	Projet Education V (HEST)	21/11/2012	05/07/2013	18/11/2013		nil	67.00	nil	nil	67.00	0.88	1.3%	31/12/2017
13	Projet d'amélioration des revenus et de l'emploi en milieu rural	17/11/09	12/04/10	14/02/08	05/06/08	nil	10.20	nil	0.00	10.20	8.67	85.0%	31/07/2015
Social- total partiel										185.20	53.93	29.1%	
14	Projet de transport et d'interconnexion de Bujagali	28/06/07	26/10/07	23/04/08	14/02/08	nil	19.21	nil	nil	19.21	16.72	87.0%	31/03/2015
15	Projet de lignes de transport Mbarara-Nkenda/Tororo-LiraT	16/12/08	26/03/2010	18.02.2011	20/04/11	nil	52.50	nil	nil	52.50	22.84	43.5%	31/08/15
Energie - Total partiel										71.71	39.56	55.2%	
TOTAL GENERAL POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC										670.43	310.19	46.3%	
F. PROJETS MULTINATIONAUX													
16	NELSAP 1	27/11/08	13/05/09	04/07/2011	25/10/2011	nil	7.59	nil	0.00	7.59	1.80	23.7%	31/12/15
17	Programme d'alimentation en eau et d'assainissement du Lac Victoria - phase II	17/12/2010	04/04/211	04/04/11	31/01/2012	nil	nil	nil	11.13	11.13	3.77	33.9%	31/12/2015
Projets multinationaux- Total partiel										18.72	5.57	29.8%	
H. OPERATION DU SECTEUR PRIVE													
Operation du secteur privé – Total partiel										0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL , Y COMPRIS LES PROJETS MULTINATIONAUX ET LES PROJETS DU SECTEUR PRIVE										689.15	315.76	45.82	

Appendice IV

Tableau du portefeuille de la BAD en RDC

Nom du projet	Source	Date	Date	Date mise	Date de	Montant	Total	% Décais.
	Finance	approbation	signature	en vigueur	clôture	approuvé	Déboursé	
SECTEUR AGRICOLE						49.46	7.12	14.4%
PROJET D'APPUI AU DEVEL INFRASTR RURALES	don FAD	11/10/2011	20.01.2012	20.01.2012	31.12.2017	49.46	7.12	14.4%
SECTEUR TRANSPORT ET TIC						211.63	48.83	23.1%
PROJET PRIORITAIRE - SECURITE AERIENNE	don FAD	9/29/2010	02.11.2010	02.11.2010	31.12.2015	88.60	40.95	46.2%
PROJET DE REHABILITATION ROUTE BATSHAMBA-TSHIKAPA	don FAD	6/13/2012	07.08.2012	07.08.2012	31.12.2017	53.55	7.88	14.7%
PROJET DE AMENAGEMENT ROUTE BATSHAMBA-SECTION SECTION LOVUA	don FAD	12/10/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2019	13.26	0.00	0.0%
	Prêt FAD	12/10/2013	07.01.2014		31.12.2019	0.66	0.00	0.0%
	FEF	12/10/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2019	55.56	0.00	0.0%
SECTEUR EAU ET ASSAINISEMENT						175.94	56.67	32.2%
PROJET D'AEPA EN MILIEU SEMI URBAIN	don FAD	6/9/2007	09.08.2007	04.04.2008	31.12.2014	70.00	56.67	81.0%
PROJET DE REHABILITATION DES INFRA. SOCIO-ECO DANS ZONE CENTRE	don FAD	11/27/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2019	43.52	0.00	0.0%
	Prêt FAD	11/27/2013	07.01.2014		31.12.2019	1.47	0.00	0.0%
	FEF	11/27/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2019	55.00	0.00	0.0%
	RWSSI	11/27/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2019	5.95	0.00	0.0%
SECTEUR PRIVE						39.11	0.00	0.0%
PROJET DE CIMENTERIE DE NYUMBA	Prêt BAD	2/12/2014				39.11	0.00	0.0%
SECTEUR ENERGIE						105.39	36.76	34.9%
PROJET REHAB. HYDROELECTRIQUE INGA-PMEDE	don FAD	12/18/2007	10.04.2008	10.04.2008	31.12.2014	35.70	18.82	44.75%

PROJET ELECTRIFICATION PERIURBAINE RURAL	FEF	12/15/2010	10.03.2011	10.03.2011	31.12.2015	60.00	15.93	17.60%
PROJET ELECTRIFICATION PERIURBAINE RURAL	don FAD	12/15/2010	10.03.2011	10.03.2011	31.05.2015	9.69	2.01	20.76%
SECTEUR MULTISECTEUR						40.96	11.17	27.3%
PROJET D'APPUI A LA MODERN. FIN. PUB	don FAD	4/25/2010	29.05.2012	29.05.2012	31.12.2015	10.00	2.39	23.86%
MOBILISATION RES HUM ADMIN PUBLIQUE	don FAD	1/21/2011	04.05.2011	05.05.2011	31.12.2015	20.00	8.78	43.92%
APPUI INSTITUTIONNELLES EN STATISTIQUE ET FINANCES PUBLIQUES	don FAD	10/23/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2016	10.96	0.27	2.46%
Opérations nationales						622.49	160.55	25.79%
AIDE D'URGENCE						0.67	0.00	0.0%
AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS DEPLACEES DU KATANGA	ERF	2/20/2014	8/20/2014	8/20/2014	12/31/2014	0.67	0.00	0.0%
GUICHET III FEF						5.31	1.51	28.3%
RENF CAP INSTITU DU MINISTERE DE L'ENSEI	FEF	7/11/2011	24.08.2011	24.08.2011	30.06.2014	0.28	0.26	94.07%
CREATION DE L'AGENCE POUR LE SITE D'INGA	FEF	4/17/2013	31.05.2013	31.05.2013	30.06.2015	1.99	0.00	0.00%
PROJET DEVELOPPEMENT D'INGA3 -INGA/PATCD	FEF	5/13/2013	31.05.2013	31.05.2013	30.06.2015	1.5	1.06	70.96%
RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PILOTAGE DES REFORMES	FEF	7/18/2013	06.11.2013	06.11.2013	31.12.2014	1.54	0.18	11.53%
CBFF						22.32	11.19	50.1%
SANKURU FAIR TRADE CARBON INITIATIVE	CBFF	4/7/2010	14.02.2011	10.03.2011	01.05.2015	1.12	1.01	90.14%
CONSERVATION INTERNATIONALE FOUNDATION	CBFF	6/9/2010	26.07.2001	10.11.2011	28.02.2014	1.15	0.15	12.78%
ECOMAKALA	CBFF	7/12/2011	31.08.2011	31.08.2011	31.03.2014	2.12	0.65	33.29%
REDD AGROFORESTERIE SUD KWAMOUTH	CBFF	7/12/2011	31.08.2011	31.08.2011	31.03.2014	2.11	1.16	54.79%
PROJET PILOTE REDD D'ISANGI	CBFF	5/19/2011	08.06.2011	17.08.2011	31.03.2014	1.95	1.21	62.10%
CIVIL SOCIETY AND GOVERNANCE CAPACITY BUILDING	CBFF	7/13/2011	31.08.2011	15.10.2011	31.03.2014	2.71	0.55	20.32%

PROJET REDD LUKI	CBFF	7/22/2011	31.08.2011	31.08.2011	31.03.2014	1.98	0.62	31.48%
PROJET REDD MAMBASA	CBFF	4/27/2011	08.06.2011	17.08.2011	31.03.2014	2.51	1.61	63.99%
VAMPEEN VALORISATION OF AFRICAN MEDICINE	CBFF	11/16/2011	09.12.2011	30.12.2011	31.12.2014	1.37	0.99	74.14%
APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE	CBFF	4/2/2012	12.06.2012	30.08.2012	28.02.2015	5.30	3.25	61.29%
Programme d'investissement Forestier (PIF)						14.67	0.00	0.0%
Projet intégré REDD- MBKIS	PIF	9/11/2013	15.08.2014	15.08.2014	31.07.2018	14.67	0.00	0.00%
MULTINATIONAL						94.06	13.91	14.8%
Etude du pont entre Kinshasa (RDC) et Brazzaville (Congo)	don FAD	12/3/2008	13.05.2009	13.05.2009	30.06.2014	3.59	1.86	51.77%
Etude de la route Ousso-Bangui-Ndjaména et Navigation fluviale	don FAD	12/1/2010	29.04.2011	29.04.2011	31.12.2014	0.44	0.06	12.79%
PROG. D'AMENAG. LAC TANGANYIKA (RDC)	Prêt FAD	11/17/2004	01.02.2005	24.11.2006	31.12.2014	6.79	5.92	87.22%
	don FAD	11/17/2004	01.02.2005	01.02.2005	31.12.2014	4.96	4.10	82.57%
NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - DRC	don FAD	11/27/2008	28.05.2010	28.05.2010	31.12.2014	27.62	1.67	6.05%
Interconnexions des réseaux électriques de Boali	don FAD	9/19/2012	20.02.2013	20.02.2013	31.12.2017	5.55	0.00	0.00%
Projet d'appui au développement du site d'Inga et de l'accès à l'électricité	don FAD	11/20/2013	07.01.2014	07.01.2014	31.12.2019	44.40	0.00	0.00%
Etude Extension du chemin de fer Kinshasa-Ilebo	Don IPPF	7/15/2012	13.08.2012	13.08.2012	31.12.2015	0.71	0.30	42.61%
TOTAL GENERAL						759.52	187.15	24.64%

Appendice V

Sources de fragilité en République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda

Rappel

Le projet se trouve dans la zone du bassin des lacs Édouard et Albert qui font partie de la série de lacs de la vallée du Rift partagés par la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Le lac Édouard est bordé, à l'Ouest, par les hautes montagnes de la chaîne de Mitumba, dont le célèbre mont Kyavirimu, au Nord et au Sud, par deux plaines alluviales traversées respectivement par le Semliki (embouchure) et les rivières Rwindi et Rutshuru (affluents). Le lac est entouré de deux parcs nationaux, le Queen Elizabeth National Park (QENP) en Ouganda, et le Virunga National Park (PNVI) en RDC. Pour sa part, le lac Albert est alimenté par les eaux du lac Édouard par l'intermédiaire du fleuve Semliki, au Sud, et par celles du Nil, au Nord. La population de la zone du bassin des lacs Édouard et Albert est estimée à 12 millions d'habitants dont 73% vivent de la pêche. Le nombre des bénéficiaires du projet est d'environ 400 000, dont 50% de femmes (200 000).

Secteur de la pêche et des ressources naturelles – Évaluation sectorielle — Facteurs de fragilité

1. **Accroissement de la population et méthodes de pêche destructrices :** le pays a une population jeune en plein essor qui a grandi dans un climat de guerre qui l'a privée d'éducation et de formation. Les flux migratoires à partir de l'Ouganda et de la RDC vers les zones des lacs ont accentué les rivalités et les affrontements interethniques. Dans l'Est de la RDC, une grande partie des jeunes a rejoint les différentes milices armées, tandis que les autres n'ont pas reçu une éducation normale en raison des perturbations constantes des conditions d'existence dues au conflit en cours. Ainsi, de nombreux jeunes n'ont aucune formation /éducation et, dans l'ouest du pays, nombre de jeunes (garçons et filles) instruits n'ont ni travail ni moyens de subsistance, ce qui renforce l'instabilité.
2. **Absence d'infrastructure de base :** dans la plus grande partie des deux pays (RDC et Ouganda) l'infrastructure de communication est partiellement, ou totalement, inexistante, notamment dans les zones rurales du projet. Pour cette raison, toute activité, que ce soit le maintien de la paix ou la fourniture des services de base, devient très difficile en raison des distances et de l'inaccessibilité. L'absence d'infrastructure de base, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du commerce, renforce l'exclusion et la lutte pour les moyens de subsistance.
3. **Défaillances de la gouvernance dans la planification et la mise en œuvre des solutions :** l'absence d'une réglementation harmonisée et de frontières clairement délimitées entre ces deux pays exacerbe les tensions entre les pêcheurs, ceux qui respectent les règlements et ceux qui les ignorent en pêchant dans les zones interdites. Même lorsqu'ils existent, les règlements ne sont pas appliqués. La RDC ne dispose pas d'institutions locales chargées d'appliquer la loi. L'absence de volonté

politique dans les deux pays pour résoudre ces problèmes, qu'ils reconnaissent par ailleurs, constitue le principal obstacle qui contribue à la mauvaise gestion des ressources naturelles.

4. **Méfiance entre les deux pays (RDC et Ouganda) :** Les tensions et la suspicion qui caractérisent, depuis longtemps, les relations entre les deux pays, ont été exacerbées par les forages pétroliers, ce qui a aggravé la situation dans cette zone. Aucune mesure coordonnée n'a été prise pour prendre en charge l'important afflux de migrants, à travers la mise en place d'infrastructures sociales, notamment des logements et des moyens de subsistance.
5. **Une longue histoire d'atrocités et de griefs :** les décennies de conflit entre communautés ont renforcé la suspicion des différents groupes et brisé les liens et la cohésion entre les diverses composantes sociales, aggravé les conflits de faible intensité et les cycles d'interaction négatifs. Ces conflits ignorent les frontières et les communautés de pêcheurs des zones du projet ont subi des violences directes ou indirectes.
6. **Une longue période de conflit à l'Est :** dans de nombreuses parties du nord et du sud Kivu et dans le district d'Ituri, la population continue à lutter contre l'insécurité et l'instabilité qui rendent difficiles les activités économiques légales. La présence continue de groupes armés qui exploitent les ressources naturelles a créé une économie de guerre qui encourage les individus et les groupes à perpétuer les combats et la violence.

Principales zones du projet en rapport avec les risques en aval induits par les principaux facteurs de fragilité tels qu'identifiés dans l'évaluation qualitative de la fragilité de la RDC et la connaissance de la zone du projet			
Facteur de fragilité	Dimension	Risques en aval induits par les principaux facteurs de fragilité	Interventions proposées au titre du projet
Absence d'infrastructures de base		(a) Absence de systèmes de surveillance et de suivi de la sécurité (b) Absence d'installations pour la gestion des pêcheries (c) Routes de desserte	Composante 1: Systèmes de contrôle et de surveillance, bateaux, navires de recherche, route de desserte, installations de manutention du poisson, stations de recherche, débarcadaires, etc.
Accroissement de la population et méthodes de pêche destructrices		(a) Absence d'emplois (b) Absence de moyens de subsistance de rechange (c) Destruction des stocks de poissons (d) Manque d'autonomisation des femmes	Composante 1: Renforcement des capacités des femmes, création de 5000 emplois, moyens de subsistance de rechange pour les femmes et les jeunes, activités d'apiculture et d'aviculture, distribution de petits ruminants, démonstration de l'aquaculture et de la pisciculture, programmes de crédit, etc.
Défauts de gouvernance dans la planification et la mise en oeuvre des solutions		(a) Absence de réglementation et de lois harmonisées pour la pêche (b) Non application de la réglementation (c) Utilisation de matériel de pêche illégal (d) Zones de pêche contestées (e) Méthodes de pêche destructrices (f) Destruction de l'environnement et des zones sensibles	Composantes 1 et 2: Enquête sur la sécurité maritime, législation et harmonisation des politiques, système de contrôle et de surveillance, navires de recherche, base de données informatisées communes, élimination des herbes aquatiques, renforcement des capacités, plantation d'arbres, mise en valeur des boisés, remise en état des zones humides et des berges des fleuves, etc.
Méfiance entre les deux pays (RDC et Ouganda)		(a) Absence de volonté politique	Composantes 1 et 2: Le NELSAP servira d'interlocuteur pour amener les deux pays à gérer conjointement leurs ressources naturelles communes, ce qui permettra de renforcer la confiance entre eux. Harmoniser la réglementation et la législation et prodiguer une formation aux autorités des deux pays
Une longue histoire d'atrocités et de griefs		(a) Absence d'intégration régionale (b) Intensification des tensions et des hostilités	En tant que CER, le NELSAP contribuera à renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre les pays participants à travers l'intégration économique et l'exploitation des ressources naturelles
Une longue période de conflit à l'Est		(a) Afflux de migrants, (b) Forages pétroliers	Composantes 1 et 2

Appendice VI
Carte de la zone du projet

